

RAPPORT  
SUR LE PAYSAGE  
AUDIOVISUEL  
A LA REUNION

CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

#### NOTE AUX LECTEURS

Le CCEE informe le lecteur que ce rapport présente un état de la communication audiovisuelle à La Réunion pour les années 1996 et 1997.

Compte tenu des évolutions rapides du PAR le CCEE envisage d'actualiser ce rapport régulièrement.

## SOMMAIRE

L'heure des choix .....	p 4
I) BREF HISTORIQUE DE L'AUDIOVISUEL A LA REUNION ...	p 6
II) TELEVISIONS .....	p 11
A) RFO .....	p 12
B) Antenne Réunion .....	p 19
C) Canal Réunion .....	p 25
D) TV 4 .....	p 26
C) TV Sud .....	p 28
III) RADIOS .....	p 30
A) Radios associatives .....	p 31
B) Radios commerciales .....	p 34
IV) Réflexions du CCEE à propos de l'audimat .....	p 37
V) PERSPECTIVES TECHNOLOGIQUES ET PROJETS .....	p 39
1) Télévision de l'Océan Indien .....	p 40
2) La prise en compte des NTIC .....	p 41
a) Le câble .....	p 41
b) Câble évasion .....	p 42
3) AIDOM .....	p 43
4) Le multimédia .....	p 43
VI) PROPOSITIONS DU CCEE: pour une nouvelle définition du paysage audiovisuel de La Réunion .....	p 45
CONCLUSION .....	p 48
BIBLIOGRAPHIE .....	p 50

## L'HEURE DES CHOIX

L'AUDIOVISUEL

EN GENERAL, ET

LA RADIO-TELEVISION

4 AU TOUT PREMIER CHEF,

CONSTITUENT

UN IMMENSE ENJEU

TOUT A LA FOIS

EDUCATIF, CULTUREL,

ECONOMIQUE

ET SOCIAL.

Sur une société marquée comme la nôtre par l'isolement, par trois siècles d'esclavage, d'engagisme et de colonialisme, frappée comme nulle autre par l'analphabétisme et le chômage, où un habitant sur trois a moins de quinze ans, un sur deux moins de vingt-cinq ans, comment ignorer l'impact que peut avoir un système de transmission qui offre à la fois le dire, l'image, l'information, le débat?...

Sur des couches de population de tous âges et de toutes conditions, pour lesquelles la parole confisquée a bien souvent, à l'école comme au travail, dans la cité comme dans la famille, de tout temps, installé le mutisme et l'introversión, comment ignorer l'effet que peut produire un système magico-technique qui offre à chacun non seulement l'ouverture sur les réalités du monde, mais, à l'instar du miroir d'Alice, l'évasion vers la fiction, l'imaginaire, le surnaturel?...

Et plus qu'ignorer ce pouvoir, ce serait le refuser, le minimiser, le dévoyer, le manipuler qui constitueraient autant de fautes majeures, face aux urgences du présent et aux défis de l'avenir.

Car certes, nous l'avons vérifié à l'expérience, les dangers sont grands, tant un tel pouvoir offre de solutions de facilité à ceux qui en disposent : qu'est-ce qui, mieux que les médias audiovisuels, qui touchent toutes les catégories sociales, toutes les classes d'âge, tous les foyers, peut conduire, si l'on n'y prend garde, au nivellement des opi-

nions, aux excès du consumérisme, à l'uniformisation des cultures, à la fuite en avant dans un spectaculaire d'autant plus creux qu'il est clinquant, vers un monde de valeurs qui se présente comme universel mais qui en réalité n'est de nulle part?

Cet universel repose en fait sur ce qu'Ignacio Ramonet, dans un article du Monde Diplomatique « Culture, Idéologie et Société », mars 1997, appelle la « marchandisation du monde » : « La marchandisation généralisée des mots et des choses, de la nature et de la culture, des corps et des esprits, qui est la caractéristique centrale de notre époque, place la violence (symbolique, politique et sociologique) au cœur du nouveau dispositif idéologique. Celui-ci, plus que jamais, repose sur la puissance des médias de masse, en pleine expansion à cause de l'explosion des nouvelles technologies. Au spectacle de la violence et à ses effets mimétiques s'ajoutent de plus en plus, de manière très insidieuse, des formes neuves de censure et d'intimidation qui mutilent la raison et oblitèrent l'esprit. »

L'illusion est d'autant plus facile qu'elle s'appuie sur des technologies qui en quelques années, nous ont fait passer de la radio à la télévision, du son à l'image, du noir et blanc à la couleur, de l'analogique au numérique, de la chaîne unique aux bouquets de programmes, de la transmission hertzienne au satellite: cette énumération pourrait être sans limite...

Evolution foudroyante, donc, qui

est en train de s'imposer, tant dans les consciences que dans les pratiques collectives, comme une fin en soi, forgeant telle une vis sans fin sa justification et sa logique dans la remise en cause systématique, permanente et radicale, de ce qui est nouveau par ce qui l'est plus encore: toujours plus vite, toujours plus loin, toujours plus virtuel...

C'est ce « mirage du progrès technique » que dénonce, dans le même numéro du Monde Diplomatique, Victor Scardigli, directeur de recherche au CNRS: « Il faut cesser d'attendre de la technique qu'elle donne sens à la vie. Cette tâche incombe à tous les citoyens, collectivement, la technique devant rester à sa place exacte : celle d'un outil pour la pensée et pour l'action, mais d'un outil seulement, enraciné dans la culture. »

Le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement propose au contraire de subvertir — ou plutôt de transcender — cette logique de la nouveauté, de l'expansion infinie des « réseaux », par une logique de la connaissance, de la reconnaissance, de la parole échangée, de la citoyenneté.

Bien évidemment, les choses ne se résoudreont ni par une réglementation tatillonne, ni par la simple loi du marché. Nous pensons, au CCEE, que ce qui répondra le mieux à l'intérêt commun, c'est la conjonction entre d'une part des choix institutionnels clairs au niveau des finances, des cahiers des

charges, des investissements technologiques, de la formation des professionnels de l'audiovisuel, et d'autre part les initiatives venues des secteurs privé et associatif, sans oublier les collectivités territoriales pour ce qui concerne la communication de proximité. Il est hautement souhaitable pour tous que la dynamique du système s'affirme à La Réunion non pas en exacerbant la concurrence, mais bien en recherchant la complémentarité, qui devrait régir les rapports entre le service public et les chaînes privées, avec ce que cela implique, comme nous allons le dire, de relativisation de « l'effet audimat ».

C'est en tout cas dans cette optique que le CCEE a conduit sa réflexion, orienté ses jugements et formulé ses propositions.

Comme l'air, comme l'eau, la communication audiovisuelle, par la mondialisation, est devenue en quelques décennies à la fois droit naturel et élément naturel, indispensable à la vie et à l'épanouissement des sociétés, offerts en partage à tout habitant du « village planétaire ». Mais comme l'eau, comme l'air, ce droit peut être capté, rationné, détourné. Cet élément vital peut être raréfié, pollué, polluant.

Certes, les impératifs techniques, économiques ou budgétaires, ne sont pas à sous-estimer, mais le CCEE pense qu'il convient de les situer au niveau qui doit rester le leur: celui de moyens, de supports, à partir desquels peut s'affirmer leur rôle, qui doit rester

fondamentalement humaniste: engendrer la soif de connaître plutôt que le désir de posséder (ou la frustration de ne pouvoir le faire), éveiller les consciences plutôt qu'uniformiser les jugements, s'ouvrir aux autres sans se fermer à soi-même, « donner à voir » le spectacle du monde sans empêcher que se croisent nos propres regards, apporter la rumeur universelle sans étouffer notre propre voix ni renier notre langage...

Aussi importe-t-il, pour tous ceux qui, comme le CCEE, pensent que dans ce domaine les choses n'iront pas d'elles-mêmes, de faire des choix.

Le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement s'est efforcé de faire les siens: choix qui prennent en compte l'ensemble de ces données, choix qui ne soient pas des fuites en avant mais la soumission de la technique à l'enrichissement du fond et de la forme, afin que la communication audiovisuelle puisse s'affirmer comme un facteur essentiel du lien social, dont le libre usage par chacun et pour tous s'inscrive délibérément parmi les libertés fondamentales sur lesquelles se construit la société réunionnaise de demain.

R. Ramchetty  
Président du Conseil  
de la Culture, de l'Education  
et de l'Environnement

# 1

BREF HISTORIQUE  
DE L'AUDIOVISUEL A LA REUNION

# HISTOIRE

SI LA PRESSE ECRITE  
DE L'ILE EST PAR  
TRADITION UNE PRESSE  
D'OPINION ET APPARAÎT  
RELATIVEMENT  
PLURIELLE DEPUIS  
LE PREMIER  
JOURNAL LOCAL,  
« LE VRAI REPUBLICAIN  
OU JOURNAL  
POLITIQUE ET  
LITTERAIRE DE L'ISLE  
DE LA REUNION »  
FONDE EN 1794,  
LA PRESSE D'ABORD  
« AUDIO », PUIS  
« VISUELLE »  
SE CARACTERISE TOUT  
AU LONG DE SON  
HISTOIRE PAR UNE  
VOLONTE A PEINE  
DISSIMULEE DE MAIN-  
MISE ET  
D'APPROPRIATION PAR  
L'APPAREIL D'ETAT.

A

## DE L'APPAREIL D'ETAT AUX PREMIERES BRECHES MEDIATIQUES

Ce monopole d'Etat s'impose dès le début de la départementalisation avec la radio nationale implantée en 1948. La RDF (Radio-Diffusion-Française) dépend, dès l'origine, du ministère des PTT ; elle est installée dans une ancienne caserne où se trouvent encore les locaux de l'actuelle RFO sur la place du Barachois à Saint-Denis.

Les premières sources d'information proviennent d'un abonnement au service Afridascar de l'Agence France-Presse, et il faut attendre les années 60 et l'intervention du ministre de l'Information de l'époque, Alain Peyrefitte, pour que l'on change cet abonnement et que la Réunion bénéficie de nouvelles véritablement nationales et internationales.

En 1964 ce même ministre décide d'installer la télévision dans les DOM, à l'instar des régions de métropole couvertes

par l'ORTF. Michel Debré est alors député de La Réunion : La mainmise gouvernementale sur l'outil télévisé comme sur la radio apparaît incontestable, notamment en période électorale. Michel Debré assiste aux premiers essais de la télévision réunionnaise, ce soir de Noël 1964. Le premier journal télévisé étant diffusé au début de janvier 1965 et présenté par Jean Vincent-Dolor, journaliste dont le caractère partisan est reconnu par lui même<sup>1</sup>.

*1. Jean Vincent-Dolor :*

*« ... lorsque Michel Debré, et lui seul, demandait à s'exprimer, on n'hésitait pas. D'abord, il n'y avait pas la séparation qu'il y a maintenant entre audiovisuel et gouvernement. »*

*« ... alors, nous étions attaqués, et moi en particulier, parce que naturellement Michel Debré avait libre accès à l'antenne, et d'autre part le PCR, je m'arc-boutais pour qu'il n'ait pas accès à cette antenne. »*

*« Le propos apparaît donc clair, Jean Vincent-Dolor reconnaît et assume totalement ce que l'on pourrait appeler une censure totale des communistes, comme d'ailleurs de toute autre tendance qui n'appartiendrait pas à la majorité gouvernementale. »*

*Source: Page 64 de « DE LA RTF à RFO, LA TELEVISION REUNIONNAISE à travers le récit de vie d'un acteur-pionnier : Jean Vincent-Dolor ».*

*Mémoire de DEA  
de Bernard IDELSON.  
Juin 1995. 83 pages.*

7

Seu  
dior  
sion  
sion  
foye  
déjà  
très  
dans  
latic  
gné  
déb  
uto  
bea  
l'ép

Les  
vent  
par  
spe  
vent  
feui

**Bar**  
sion  
retr  
une

8

**Cha**  
Pie  
**Age**  
émi  
Inst  
RDF  
Télé  
visi  
ensu  
(Off  
Télé  
avan  
Réu  
scin  
Inte  
dist  
FR 3  
En 19  
nicat  
décre  
naiss  
socié  
(Soci

**OUTRE LES CANAUX 1  
ET 2 DE RFO, DEUX  
NOUVELLES CHAINES  
DE PROXIMITE ONT  
ETOFFE LE P.A.R.  
(PAYSAGE AUDIOVISUEL  
REUNIONNAIS) :**  
**10** **TV SUD ET TV 4,  
OUVERTES EN 1992.**



## **UN PAYSAGE EN MUTATION**

Deux ans plus tard, Antenne Réunion se voyait attribuer une pleine fréquence et Canal + Réunion (filiale d'Havas DOM) devenait une chaîne de plein exercice.

46 radios sont autorisées (au 10/07/96) à La Réunion par le CSA: 28 de catégorie A (associatives) et 18 de catégorie B et C (commerciales).

En un peu plus d'une dizaine d'années, l'espace audiovisuel réunionnais a donc connu une véritable mutation technique (en nombre de canaux) et aussi de contenu (toutes les sensibilités politiques peuvent y avoir accès).

Il apparaîtra toutefois relativement indigent par certains de ses aspects : comparés à d'autres régions européennes, le nombre des chaînes et la durée des programmes étant encore trop limités.

Par ailleurs, on constate deux ans après (01/01/98) que nombre de ces radios ont cessé d'émettre ou sont en voie d'asphyxie.

Enfin, la place laissée à la production locale, à la représentation socio-culturelle de l'île, peut également sembler très réduite au regard des programmes importés qui, notamment chez les plus jeunes téléspectateurs, induisent des comportements et des modes d'identification nouveaux.

Les nouvelles mutations technologiques à venir accentueront-elles ce processus de déculturation, ou bien des solutions alternatives privilégiant la proximité et l'interactivité émergeront-elles ? C'est l'une des principales questions posées dans ce rapport aux différents acteurs locaux des médias audiovisuels.



LES TELEVISIONS

12

COMME NOUS L'AVONS  
VU SIX CHAINES DE  
TELEVISION COMPOSENT  
AUJOURD'HUI LE PAR :  
DEUX CANAUX DE RFO,  
ANTENNE REUNION,  
CANAL + REUNION  
(CHAINE CRYPTEE),  
T V 4 (QUI DIFFUSE DANS  
LE NORD ET LE NORD-EST  
DU DEPARTEMENT), ET  
TV SUD (TAMPON); CES  
DEUX DERNIERES  
DISPOSANT DE  
BEAUCOUP MOINS  
DE MOYENS HUMAINS ET  
TECHNIQUES QUE LEURS  
AINEES. LA PAROLE A ETE  
DONNEE ICI AUX  
RESPONSABLES DE  
CES TELEVISIONS ; ELLE  
SERA ENSUITE ANALYSEE  
PUIS CONFRONTEE AUX  
REALITES DEVOILEES  
PAR LES GRILLES  
DES PROGRAMMES.

A

RFO

#### A) STATUT, MOYENS, CAHIER DES CHARGES:

RFO Réunion est l'une des neuf stations de la société RFO qui a été créée par la loi du 31/12/82 et dont le siège est situé à Paris. La société emploie dans l'ensemble de ses stations 1 000 collaborateurs dont 240 journalistes (répartis entre les stations de Mayotte, Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna).

Le budget total de RFO est de 1 129,9 MF et est financé à hauteur de 67 % par la redevance, les autres sources de financement étant la publicité et le parrainage des émissions.

Le cahier des charges en vigueur actuellement, publié au Journal Officiel du 28 mars 1993, déclare que la société doit concevoir et programmer ses émissions dans le souci d'apporter aux différentes composantes du public, informations, enrichissement culturel et divertissement, eu égard à la mission culturelle, éducative et sociale qui lui est assignée par la loi.

On trouve un certain nombre de recommandations concernant l'élaboration des programmes : Ainsi à l'article 3, il est question

de concevoir des émissions dites de « proximité ».

La société est soumise à des obligations de respect du « pluralisme » (art. 4), elle doit contribuer à l'expression des principales langues régionales parlées dans chaque département, territoire ou collectivité territoriale » (art.19).

RFO doit en outre privilégier la production locale, notamment en diffusant des émissions « consacrées aux diverses familles de croyance et de pensée et à l'expression des principaux cultes pratiqués localement » (art.18).

Les partis politiques, les syndicats, les entreprises locales, les formations artistiques et musicales, bref l'ensemble des acteurs socioculturels des régions d'outre-mer doivent avoir accès à l'antenne, selon le cahier des charges.

Ce cahier des charges, en théorie, rejoint d'ailleurs, dans ses grandes lignes, les préoccupations du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement quant à la prise en compte du fait local.

#### B) LA SPECIALISATION DES CANAUX :

La question se pose de savoir dans quelle mesure ce cahier des charges est véritablement appliqué, dans un contexte de concurrence et de programmation poursuivant d'autres objectifs qu'éducatifs, culturels ou d'information. Cette question a été posée aux

responsables de la station réunionnaise de RFO, Max-Albert Briand, directeur régional et Gora Patel, directeur d'antenne, dans un entretien (du 26/07/1996), lesquels ont tout de suite évoqué la diffusion quotidienne sur le Canal 2, depuis le 4 avril 1996, de 6 à 7 heures d'émissions provenant de la Cinquième, émissions qui, selon eux, remportent un vif succès.

Le choix a été de transformer le premier canal en une « chaîne plus populaire » avec des programmes grand public de France 2, France 3, et un peu de TF 1 (RFO ayant perdu en partie le droit d'accès à cette dernière chaîne).

Le second canal devenant une chaîne plus « culturelle » avec des documentaires et les grands magazines tels que *La marche du siècle*, *Envoyé spécial*, *Thalassa*, etc.

#### C) LES CONTRAINTES DE L'AUDIMAT :

La problématique de l'audience inhérente à toute chaîne de télévision contraint évidemment RFO à diffuser des émissions et des séries qui vont drainer plus de publicité, la redevance ne suffisant pas à équilibrer le budget de la société.

On peut supposer qu'un documentaire sur l'histoire du Danemark ou sur les métiers (Canal 2 de RFO, programme du 4 octobre 1996) aura du mal à rivaliser avec la série *Dallas*, reprise depuis peu au même

moment sur le Canal 1. Une mini-enquête empirique auprès de nombreux foyers pourrait sans grand risque d'erreur l'attester.

L'élément récent est que la publicité est maintenant supprimée sur le Canal 2 (depuis le 2 avril 1996), ce qui libère en partie la chaîne des contraintes d'audimat.

L'enjeu a été pour le premier canal de rester « Numéro 1 », lors de la vague Médiamétrie de novembre 1996, aussi bien pour des raisons économiques que pour des « raisons de prestige », pour reprendre les propres termes de Max-Albert Briand, qui voit là une logique incontournable — qui consiste à tout faire pour ne pas être dépassé par son concurrent — ne serait-ce que pour ne pas essuyer un tir nourri de critiques quant à l'utilisation des fonds publics.

Il paraît évident, si l'on suit toujours le directeur régional, qu'une position de second pour la chaîne publique risquerait de jeter sur elle encore plus de discrédit. Ce qui en terme d'image, et compte tenu de son passé (évoqué plus haut), lui rendrait la tâche encore plus difficile.

#### D) AMBIGUITES ET CERCLE VICIEUX :

A ce stade de réflexion et d'observation, on peut donc déjà déplorer un système, qui n'est d'ailleurs pas propre à l'audiovisuel réunionnais, et qui s'apparente à un cercle vicieux : une télévision publique étant contrainte de se plier à une

logique commerciale, afin de justifier l'utilisation de son financement.

Il existe évidemment, en plus du cahier des charges (non actualisé depuis 1993), un certain nombre de documents et de textes qui tentent de pallier ce problème : accord cadre, contrats d'objectifs Etat/RFO, etc. Mais les impératifs financiers ne permettent pas toujours de suivre à la lettre les recommandations et obligations.

Par exemple concernant les émissions pour la jeunesse, dont la définition paraît somme toute assez vague, RFO a dû supprimer pour des raisons de coût de production et de faible impact des productions spécifiques. La diffusion quotidienne de l'émission *Maxi-muzik* (Canal 1, 18 heures), magazine musical, moins lourd, semble connaître un certain succès, mais le mercredi, jour des enfants, reste occupé sur le Canal 1 par pas moins de cinq séries américaines (*Hercule à 11 h 30*, *Mac Gyver 14 h 15*, *Amourosement vôtre 15 h 55*, *Code Lisa 18 h 30*), sans parler de l'éternel *Club Dorothée* dès 7 h 45 le matin, avec sa cohorte de dessins animés japonais...<sup>(2)</sup>

13

2. Les émissions évoquées ci-dessus sont issues des programmes préparés par RFO en novembre 1996.

Cependant le CCEE constate que si les émissions ont changé depuis la rentrée 1997, le principe de programmation est resté le même.

Gora Patel fait cependant remarquer que La Cinquième propose à présent beaucoup d'émissions à destination de la jeunesse (et pour différents âges).

En ce qui concerne la production locale, RFO diffuse en moyenne quatre heures quotidiennes d'émissions, si l'on inclut les journaux télévisés. La direction régionale considère ce volume horaire comme trop important et coûteux, compte tenu « des nouvelles contraintes budgétaires » imposées à la station.

Toujours selon le directeur d'antenne de RFO-Réunion, la station produirait, à budget égal, deux fois plus d'émissions qu'une station locale de FR3.

14 Cette argumentation est certainement fondée. Car comme le rappellent les responsables de la chaîne publique, il faut évidemment tenir compte des coûts de production plus élevés outre-mer et surtout de la notion de production locale, qui n'est pas forcément synonyme de qualité. De plus, une émission de plateau de quatre heures peut avoir un coût de production bien inférieur à un reportage extérieur de vingt minutes ou à une opération de « captation » d'un événement culturel important (spectacle, manifestation culturelle, etc.).

#### E) LANGUE CREOLE ET PRODUCTION LOCALE :

Sur la question de l'utilisation de la langue créole dans une région où beaucoup de téléspectateurs sont créolophones, Gora Patel assure « qu'on ne crée pas un

problème là où il n'y en pas ; c'est-à-dire que chacun est libre d'utiliser ou non le créole ». Il évoque à ce sujet un séminaire récent tenu à Paris sur ce thème dans lequel il était question des Tahitiens qui ont été les premiers à utiliser la langue régionale dans la production locale, notamment durant le journal télévisé.

Gora Patel explique qu'il existait auparavant deux journaux télévisés, l'un en langue régionale, l'autre en français, mais que la formule ayant été jugée trop lourde, ses confrères de Tahiti avaient décidé de la supprimer.

Il fait également référence à la Nouvelle Calédonie où, avec les 33 dialectes, l'on a décidé de laisser les populations s'exprimer librement à l'antenne (avec un sous-titrage), mais en gardant la langue nationale comme moyen d'expression général. « A La Réunion, le créole s'insère logiquement à l'antenne sans problème » considère-t-il encore. Pour Max-Albert Briand, des émissions comme *Fil Rouge* (supprimée depuis) ou *Midi à Zot* (remplacée par *Punch Pays*) font une large place au créole (notamment avec les interventions de l'humoriste Thierry Jardinot).

« Ni démagogie, ni folklore, mais valorisation » pense-t-on encore à RFO, mais il n'est « pas question de créer une émission spécifique en créole, ce qui serait la meilleure façon de mettre le créole dans un ghetto ».

A la question de la faisabilité d'un journal en créole, Gora Patel

répond que le projet « ne serait pas inconcevable, mais paraît inutile. Cela nous coûterait cher pour vraiment pas grand-chose ».

On considère en effet « qu'il n'y a pas de demande à La Réunion d'un journal en créole du début jusqu'à la fin, parce que tout le monde s'exprime un peu en français, un peu en créole, et tout le monde comprend aussi bien l'un que l'autre ».

Plutôt que l'élaboration d'un journal en créole Gora Patel pense qu'il vaudrait mieux axer les efforts sur des émissions en créole, notamment sur la retransmission de pièces de théâtre. Il souhaiterait par exemple trouver des partenaires pour l'aider à financer à l'écran les pièces de Louis Jessu, auteur local, ainsi que pour la captation de concerts, ou pour la création de petits modules en créole.

#### F) EXPRESSION DE L'IDENTITE REGIONALE :

Concernant le thème de l'affirmation de l'identité régionale, qu'elle soit locale ou qu'elle s'élargisse à l'ensemble de la région Océan Indien, les représentants de la station locale de RFO pensent que le travail est bien accompli pour la partie locale et que chacun peut accéder à l'antenne.

Pour la partie régionale au sens plus large, plusieurs difficultés sont évoquées : d'abord budgétaires (« le budget de RFO est calculé pour faire de la production locale »); la station n'aurait pas les moyens d'envoyer des reporters dans les différents pays de la zone.

L'ARTOI (Association des Radios et Télévisions de l'Océan Indien) est également évoquée, mais l'association ne possède guère plus de fonds pour assumer sa vocation.

Outre les problèmes financiers, qui ne sont pas toujours insurmontables, les difficultés techniques sont également soulignées. Maurice, Madagascar (qui travaille encore en SVHS), les Seychelles, etc., utilisent des procédés techniques de tournage et de diffusion difficilement compatibles. Les Comores ne possèdent guère encore de station de télévision et les liaisons satellitaires sont inexistantes entre les différents pays de la zone. Une des volontés affichées serait par exemple de créer un véritable magazine régional men-

suel qui comprendrait les meilleures séquences des différentes télévisions et qui serait diffusé sur l'ensemble de la zone. Ce projet apparaît « utopique pour l'instant ».

Gora Patel évoque par exemple l'impossibilité d'obtenir des images qui remontent par satellite depuis Madagascar, où la seule possibilité en cas d'événement, est d'envoyer une équipe qui ramènera un reportage par avion (comme ce fut le cas lors du crash aérien de 1995). Ce recours s'avère être donc fort coûteux pour la station.

Outre les problèmes de financement de diffusion d'images internationales, Max-Albert Briand souligne sans ambiguïté les risques de perte d'audience qui, selon lui, seraient à craindre : la diffusion de programmes propres à d'autres pays de la zone ne correspondant pas forcément aux attentes et aux goûts des téléspectateurs réunionnais.

Concernant toutefois la diffusion de films indiens à La Réunion, demande émanant de plusieurs associations et du consul de l'Inde, une liste de films a été transmise à RFO. Néanmoins, on se heurte alors, toujours selon Max-Albert Briand, à l'obstacle de la langue, la plupart de ces films étant sous-titrés en anglais.

#### G) EDUCATION, FORMATION :

A la question de savoir si RFO remplit bien sa mission de formation et d'éducation inhérente au service public, les

dirigeants de RFO font preuve de beaucoup de pragmatisme. Ils font allusion aux faibles scores d'audience du Canal 2 et attendent à présent les résultats futurs, toujours en termes d'audience, des nouveaux programmes de la Cinquième diffusés sur ce même canal, chaîne qualifiée de « culturelle ».

Et l'on retrouve alors la « logique commerciale », imposée à RFO selon ses dirigeants, logique de résultats, qui impose « de faire du populaire sur le premier canal », toujours « pour être les premiers lors des sondages ».

15 Il est ainsi sous-entendu que les émissions éducatives ou formatives semblent passer en second plan, derrière ces impératifs comparés à « un cercle vicieux ». « Si l'on vous passe *La Flûte enchantée* à 20 heures, on ne fait plus rien en terme d'audience. Nous sommes bien sûr un service public, mais est-ce vraiment être un service public que d'éliminer 95 % de nos téléspectateurs ? » explique Max-Albert Briand pour illustrer son point de vue.

Gora Patel abonde dans ce sens en évoquant encore la production locale *Vous avez dit passion* diffusée le mardi à 20 heures durant la dernière vague de sondage Médiamétrie, diffusion qui aurait eu pour effet « l'effondrement de l'audience à cette heure, loin derrière Antenne Réunion qui proposait un film ».

L'une des craintes formulées

par les dirigeants de RFO est que l'on transforme la station en une petite entité régionale et que les grandes chaînes publiques (TF1, France 2, France 3) soient diffusées à La Réunion, « avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir pour RFO-Réunion », entendez par là le démantèlement probable, compte tenu de la chute d'audience et donc de la publicité que cette hypothèse pourrait engendrer. « RFO se contenterait alors de diffuser en prime-time les travaux du conseil général, de la conférence sur le sida, et cela nécessiterait plus de deux cents personnes à la radio et à la télévision ».

16 Pour le moment, les responsables de RFO considèrent cependant qu'ils assument convenablement leur mission, notamment avec les quatre heures de production locale fabriquées quotidiennement (dont une centaine de diffusions d'enregistrements de groupes d'artistes locaux). A propos du coût du service public, Max-Albert Briand fait allusion aux dépenses de diffusion « trente fois supérieures outre-mer, à ce qu'elles sont en métropole ».

« C'est d'abord cela, le service public, considère-t-il, c'est de diffuser partout ».

#### H) JOURNALISTES : QUELLE FORMATION ?

« Tout journaliste titulaire d'une carte de presse doit être en principe conscient de son rôle et de ses devoirs » assure le responsable de l'antenne de RFO.

RFO propose par ailleurs une formation interne à ses journalistes (il s'agit de modules soit généraux, soit spécialisés).

Concernant la nécessaire attitude de pluralisme dans le traitement de l'information, Gora Patel fait remarquer que les couvertures des récentes élections n'ont jamais donné lieu à des plaintes, ni à des remarques auprès du CSA. « Il y a parfois des crispations, reconnaît-il, mais jamais RFO n'a été pris en défaut, parce qu'elle n'aurait pas rempli son rôle ou respecté le pluralisme ».

« Tout le monde peut s'exprimer à l'antenne », complète Max-Albert Briand, qui considère pourtant que la véritable attitude professionnelle du journaliste n'est pas d'être « un simple porte-micro ».

« Je demande aux journalistes, non pas d'être objectifs, l'objectivité n'existe pas, mais d'être honnêtes » expose-t-il.

Quant à l'image plus « institutionnelle », plus proche du ministre que de l'homme de la rue, que possède souvent dans l'opinion publique RFO, Max-Albert Briand estime qu'elle n'est plus fondée aujourd'hui et

qu'elle correspond au passé, à une certaine époque où il a subi lui-même, en qualité de journaliste, des pressions quant au libre exercice de son métier. « En général pour l'ensemble des stations RFO, on a du mal à sortir de cette image, déplore-t-il, mais nous cassons de plus en plus les mauvais réflexes ; nous ne sommes plus télé-préfet ».

Il est vrai que les pratiques ont bien évolué, l'époque où le rédacteur en chef et le directeur de la station se déplaçaient à l'aéroport de Gillot pour accueillir avec déférence les ministres à leur arrivée, semble quand même révolue.

Reste le problème des relations interpersonnelles élus/journalistes qui peuvent se tisser en milieu insulaire et qui sont susceptibles de fausser la règle du jeu. Cette possibilité, qu'il ne s'agit pas d'occulter, pose la question de la nécessaire mobilité des journalistes de RFO, à travers les neuf stations que compte la société.

Dans le même ordre d'idées, l'étroitesse du marché publicitaire insulaire peut également engendrer des comportements « d'auto-censure » de la part de journalistes peu enclins à froisser tel annonceur important.

#### D) LES PERSPECTIVES TECHNOLOGIQUES :

L'arrivée des bouquets de programmes, notamment de grandes chaînes nationales, semble, on l'a vu, inquiéter les responsables de la station régionale qui sans se déclarer, bien entendu, hostiles au progrès technique, pensent, à l'instar de ce qui existe pour France 3, que l'on pourrait voir se modifier « avant cinq ans » la configuration des stations de RFO. Celles-ci verraient alors leur taille se réduire considérablement, n'assurant que quelques heures de production et de diffusion par jour en « décrochages régionaux », l'autre partie du temps restant occupée par les programmes des chaînes nationales.

Cet « immense bouleversement » aurait débuté en mars 1994 dans le Pacifique, lorsque des images numériques ont été diffusées à Nouméa, permettant de remplir les programmes d'images nationales diffusées en permanence. « Cela a changé la mentalité des gens », se souvient Max-Albert Briand, les télé-spectateurs devenant, selon lui, moins demandeurs de production locale.

Gora Patel fait également allusion à la situation en Martinique où il existe dix-neuf chaînes de télévision, et prévoit avant l'an 2000, la disparition de l'un des deux canaux de RFO-Réunion.

« Beaucoup de gens qui pensent à la télévision, en terme d'idéal

éducatif, sont trop loin des réalités et ne pensent guère à ce que sont nos contraintes. Qui écoute France-Musique ou France Culture ? » conclut le directeur régional de RFO-Réunion, illustrant ainsi le décalage qui existe entre ceux qui appartiennent au monde éducatif et les acteurs des médias.

## Prise de position du CCEE

Il est vrai que RFO a évolué dans le sens du pluralisme de l'information. L'expression des partis politiques, des organisations syndicales et des diverses composantes du monde associatif sur les antennes — tant au niveau des journaux d'information que des débats et interviews — s'est incontestablement élargie.

Mais l'effort dans ce domaine mérite d'être poursuivi, de manière à éliminer tout risque de pressions sur l'audiovisuel ou de mise au pas des journalistes.

De même, RFO tend à une plus grande prise en compte des réalités locales : vie des quartiers, problèmes de la jeunesse, loisirs, initiatives locales individuelles ou collectives, monde rural, vie de l'entreprise et problématique du chômage et de l'emploi, vie scolaire et estudiantine...

Cependant le traitement des sujets laisse parfois à désirer.

Il est par ailleurs nécessaire d'échapper à la course à l'audimat, celle-ci faisant courir le risque de la démagogie et d'un abaissement de la valeur des programmes.

RFO doit donc, d'une part, éviter la logique purement commerciale, d'autre part, mieux prendre en compte les attentes des téléspectateurs dans toute leur diversité et enfin assurer une mission d'ouverture culturelle.

La télévision d'Outre-Mer a encore beaucoup à faire pour l'éducation et la culture. En ce qui concerne l'éducation, le programme du Canal 2 pourrait être, en liaison avec le CRDP et l'ensemble des enseignants et des formateurs, un outil essentiel d'éducation, en devenant la chaîne du Savoir, de la Connaissance et de l'Éducation Populaire. En effet, pourquoi ce qui est envisageable à Maurice ne le serait-il pas à La Réunion ?<sup>3</sup>

Dans le domaine de la culture RFO laisse apparaître quelques points faibles en matière d'information et de retransmission d'événements culturels ainsi que dans le secteur de la création (artistique, documentaire). Il y a là peut être à la fois un problème d'argent et un problème de compétences artistiques.

En ce qui concerne la coopération régionale, les échanges audiovisuels avec les pays environnants sont un moyen de mieux se connaître afin de jeter les bases d'une véritable coopération tous azimuts. L'obstacle est-il financier ? Technique ? Existe-t-il une réelle volonté politique de coopération audiovisuelle ?

Dans ce cas « where there is a will, there is a way » (où il y a la volonté, il y a les moyens).

En ce qui concerne la langue régionale, à l'expression de laquelle RFO doit contribuer, comme le précise l'article 19 de son cahier des charges, il apparaît à l'évidence qu'après

l'époque de l'interdiction, on en est à celle de la « tolérance » avec le risque de l'éliminer après l'avoir cantonnée dans la réserve de la bouffonnerie et du folklore.

En résumé, dans un contexte nouveau où elle n'a plus à présenter un « savant mélange » de tout ce qui est montré en France, RFO doit définir plus clairement sa ligne éditoriale et s'y tenir.

### 3) Audiovisuel à l'île Maurice :

Vers la création d'une « chaîne du savoir ». Une « chaîne du savoir », inspirée de la Cinquième chaîne française, sera bientôt diffusée sur la troisième chaîne de la télévision nationale mauricienne. Les émissions programmées pour mars seront diffusées entre 9 h et 16 h et après 23 h. Les programmes s'adresseront aussi bien aux adultes qu'aux étudiants et devraient permettre à tous d'améliorer leur culture générale. Fruit de la collaboration entre le collège des Ondes et le ministère de l'Éducation Nationale, cette chaîne comprendra des productions nationales comme étrangères, sur des thèmes aussi divers que l'économie, la santé, l'agriculture et les sciences. Un projet de loi, allant dans le sens de cette chaîne, sera présenté à l'Assemblée Nationale au mois de mars.

Source : MATERA OCEAN INDIEN (Agence d'information et de communication de l'Océan Indien). Dépêche du lundi 27 janvier 1997.

**B**

## ANTENNE REUNION

### A) STATUTS, MOYENS CAHIERS DES CHARGES :

La partie la plus importante du capital (près de 50 %) est détenue par le Groupe des Sociétés de Bourbon présidé par Jacques de Chateauevieux, mais TF1 s'est associée au capital depuis août 1996.

En quelques années, la chaîne privée est devenue la principale concurrente du service public, les deux entités se livrant à présent une « bataille » sans merci pour obtenir des gains d'audience et donc de la publicité.

Cette course aux financements privés a abouti en avril 1996 (à la grande satisfaction de la chaîne privée) à la suppression sur le canal 2 de RFO et sur RFO-Radio de toute diffusion de publicité ; ce qui représente une nouvelle part de marché d'environ dix millions de francs.

La chaîne assure une douzaine d'heures de programmes quotidiens qui débutent à 11 heures chaque matin.

Antenne Réunion est soumise à un cahier des charges (publié au J.O. du 11 mai 1993) qui fait état d'un certain nombre d'obligations, toutefois moins lourdes que celles incombant au service public.

Parmi ces obligations, on relèvera dans l'article 9 « le respect de la langue française » auquel la société doit veiller dans les émissions qu'elle diffuse. Cet article précise également que « Le créole est utilisé dans certaines émissions », sans expliciter toutefois s'il s'agit d'un constat, d'une tolérance ou d'une obligation.

L'article 11 fait obligation à la chaîne de consacrer 10 % de ses émissions à la création locale, émissions « essentiellement d'information, de retransmission de rencontres sportives et de concerts, ainsi que de magazines destinés au jeune public ».

Enfin, la chaîne est tenue de consacrer au moins 1% de son chiffre d'affaires annuel net à la promotion, à la production, ou à la coproduction de manifestations culturelles en association avec des partenaires locaux ou régionaux. Les 2,5 % de son chiffre d'affaires annuel net consacré à la « production d'œuvres audiovisuelles d'expression originale française ou créole » sont renvoyés au 5<sup>e</sup> exercice.

Un sondage (Médiamétrie 95) la crédite d'une part d'audience de 35,8 % ce qui constitue une belle

18

19

**CREEE LE 26 MARS 1991  
ET INSTALLEE DANS  
LES ANCIENS LOCAUX  
DE LA SEMPA (SOCIETE  
APPARTENANT  
AU CONSEIL GENERAL),  
ANTENNE REUNION,  
SOCIETE ANONYME  
CONSTITUEE AVEC  
UN CAPITAL D'ORIGINE  
DE 9 MILLIONS  
DE FRANCS, A CONNU  
UNE CROISSANCE  
IMPORTANT ET RAPIDE,  
TANT EN TERMES DE  
FONCTIONNEMENT  
QUE D'AUDIENCE.**

performance commerciale compte tenu des moyens relativement réduits dont disposait la chaîne à ses débuts, comparés à ceux de RFO. Cependant, la vague de sondage de fin 1996 montre une baisse relative de l'audience de cette chaîne (33,9 % en novembre 1996).

Les commentaires qui suivent sont ceux de Bruno de Chateaufieux et Philippe Roussel, respectivement directeur de la chaîne et directeur d'antenne, recueillis lors d'un entretien (réalisé le 15/07/1996). Bruno de Chateaufieux a été remplacé depuis par Thierry Michaut.

## 20 B) PLACE DE LA CULTURE DANS LES PROGRAMMES DIFFUSES :

Des émissions telles que *Ex Libris*, *Culture Rock*, *Culture Pub*, sont évoquées, mais en introduction Bruno de Chateaufieux rappelle très clairement la « vocation commerciale » d'Antenne Réunion.

Cela implique que la priorité est donnée à « la recherche d'audience » et que la « place de certaines de ces émissions (à vocation culturelle) dans la grille soit fonction de leur audience ».

Pour reprendre les exemples cités et pour nuancer leurs propos, les responsables d'Antenne Réunion sont conscients de la faible audience par exemple d'*Ex Libris*, mais à contrario, *Culture Rock* plus « acces-

sible » et « moins pénalisante en matière d'audimat » pourra être mieux positionnée sur la grille, compte tenu notamment de son succès auprès des jeunes téléspectateurs.

La culture à la télévision est, à en croire Bruno de Chateaufieux, synonyme de faible audience. Elle ne peut être que le luxe que l'on s'accorde quand tout va bien : « pour continuer à diffuser de la culture, il faut d'abord continuer à exister ».

La culture est néanmoins présente, selon lui, dans les journaux télévisés, avec la place accordée dans l'information aux sujets culturels. « Nous sommes le reflet de l'actualité culturelle à La Réunion, aussi bien avec des artistes de passage que des artistes locaux ».

D'emblée, on retrouve donc dans la bouche des responsables de la chaîne privée, les mêmes contraintes économiques que celles auxquelles font allusion les dirigeants de RFO.

Par exemple, diffuser une émission de captation d'un événement culturel local au moment du prime time relève de l'utopie : « Quand des collectivités locales nous demandent de diffuser telle coproduction juste après le journal de 20 heures, on leur explique que leur démarche n'est pas bonne ; ce n'est pas parce que l'on va coller cela sous le nez

des téléspectateurs qu'ils vont le regarder. Si cette émission les intéresse, ils ont la possibilité de la voir à un autre moment de la journée ».

Philippe Roussel fait remarquer que les « fermetures » de journaux sont souvent sportives ou culturelles, avec un fort bon impact sur les téléspectateurs. Un tiers des invités du journal télévisé ou de son émission *Point de vue*, provient souligne-t-il également, du monde culturel.

Des émissions telles *Duel au soleil*, proposent également une rencontre mensuelle d'une durée d'une heure avec un artiste de passage ou un artiste local.

Outre la captation d'événements culturels locaux, sont évoquées enfin diverses réalisations telles le *Spécial Ziskakan*, considéré comme « un bel hommage à la culture réunionnaise », et la production en propre d'un CD accompagné d'une vidéo sur le « patrimoine séga ».

## C) EDUCATION/FORMATION INITIALE ET CONTINUE :

Existe-t-il sur Antenne Réunion une place accordée aux téléspectateurs désireux de se former ou de s'instruire davantage ?

A ce propos, Bruno de Chateaufieux fait référence à la diffusion d'émissions à vocation éducative : *E = M6* ou *E = M6 Junior* qui proposent de

manière très claire et très pédagogique des commentaires et des leçons à caractère souvent scientifique. Beaucoup d'émissions provenant de la chaîne M6 correspondent, toujours selon lui, à cette vocation.

Concernant la production d'émissions de formation (absentes de la chaîne pour le moment), Bruno de Chateaufieux lance une proposition à destination de la Région. La collectivité pourrait financer cette production, la chaîne mettrait alors à sa disposition le créneau horaire de 7 à 11 heures du matin, inoccupé jusqu'à présent. On aurait donc la possibilité d'offrir cet espace à la Région qui produirait par exemple des émissions de lutte contre l'illettrisme. Il ajoute également « qu'il existe un certain nombre de projets qui tiennent à cœur à quelques personnes, mais pour l'instant cela est resté lettre morte ». Ce type d'émissions se voudrait suffisamment « ludique » et « attractif » pour séduire le public concerné. Bruno de Chateaufieux cite en référence l'émission *Canal Zap* produite naguère par l'ANT sur RFO, qui, en dépit de quelques erreurs de conception, avait un côté participatif, interactif, non dépourvu d'intérêt.

## D) PLURALISME ET DEONTOLOGIE :

« Pour nous, le pluralisme, cela veut dire le traitement différent de l'information par notre équipe de journalistes » : souligne Philippe Roussel. Le

« regard » posé sur l'actualité, assure-t-on à Antenne Réunion, se veut différent de celui de la concurrente publique.

Ainsi Antenne Réunion « n'est pas le robinet du pouvoir. Quand ça commence à chauffer, lors d'un conflit social, le préfet va sur RFO, nous, nous recevons les syndicalistes ». Philippe Roussel affirme également que sa chaîne n'a jamais été accusée de faire de la censure, à la différence de la chaîne publique. « On ose, lorsqu'il y a des manifestations, donner la parole aux manifestants et puis l'on cherche toujours des angles différents, avec des émissions d'expression libre et de débat avec des invités ».

Parmi ces émissions d'expression et de débat hebdomadaires, on peut noter *Point de vue*, avec un invité questionné en principe sans déférence par un ou deux journalistes, ou encore *Opinion publique*, réservée aux institutionnels et aux politiques. Ces espaces d'expression sont cependant diffusés à des heures assez tardives (exemple : *Point de vue* est programmé le jeudi soir de 21 h 50 à 22 h 25). Sur une centaine de *Point de vue*, cinquante participants venaient, selon Philippe Roussel, pour la première fois sur un plateau de télévision.

Concernant toujours le pluralisme, les responsables d'Antenne Réunion parlent encore de traitement différent dans la

récolte d'informations concernant les politiques, traitement qui se veut « à la limite de l'impertinence », de façon à bien souligner la volonté d'indépendance politique de la chaîne.

L'accent, explique-t-on, est mis sur l'image, par exemple sur les à-côtés d'une visite comme celle de Jacques Chirac à la Réunion. On insiste sur des images d'ambiance, des témoignages...

Autre exemple donné, la production du 52 minutes diffusé le soir de l'anniversaire du cinquantième de la départementalisation : une production réalisée avec des images d'archives, des témoins et des analyses.

La tendance des grandes chaînes nationales est au raccourcissement des reportages d'actualité (à 1 minute et demie, 2 minutes). Antenne Réunion a choisi au contraire, « comme cela se pratique à la télévision suédoise », de rallonger cette durée, en proposant parfois des sujets de cinq à six minutes de façon « à traiter les thèmes plus en profondeur ».

## E) FORMATION DES JOURNALISTES :

Concernant la formation de ses journalistes et de son personnel, la chaîne privée collabore avec le CFPJ (Centre de Formation Professionnelle des Journalistes) qui envoie un formateur travailler au sein de la chaîne. L'expérience a été faite deux fois seulement, une pre-

mière fois en 1991, pour le lancement de la chaîne, et une autre fois en 1994 (pendant trois semaines).

Il n'existe pas de formation continue à proprement parler dans la chaîne, faute de moyens et surtout de disponibilité de l'équipe, somme toute réduite (14 journalistes).

Les dirigeants de la chaîne se montrent d'ailleurs plus favorables à une formation à l'extérieur de l'île, plus coûteuse certes, mais plus attrayante en termes d'ouverture.

Sur le plan technique, des investissements récents permettent également de former les journalistes sur un poste de montage virtuel.

22

Une certaine polyvalence caractérise ainsi les journalistes d'Antenne Réunion qui assument à la fois les tâches de JRI (Journaliste reporter d'images), de cadreur, de monteur, voire de preneur de son ou d'éclairagiste.

Les journalistes qui quittent la chaîne, affirme-t-on encore, n'ont jamais de problème pour trouver un emploi sur une chaîne métropolitaine, ce qui serait la preuve de leur bon niveau de compétence et de formation, même, encore une fois, si celle-ci a lieu essentiellement sur le terrain.

#### F) LE CREOLE À L'ANTENNE :

La question est abordée par rap-

port aux sujets traités dans les journaux télévisés dans lesquels une large place, explique Philippe Roussel, est laissée à la langue créole, notamment dans les interviews.

Chaque journaliste est bien entendu libre, dans les questions qu'il pose, d'utiliser ou non la langue créole.

Cependant l'éventualité d'un journal réalisé en créole, entièrement ou partiellement, n'est pas envisagée par le responsable de la rédaction.

Les raisons évoquées pour justifier ce choix sont de trois ordres. D'abord l'effectif de la rédaction est composé pour moitié de métropolitains, (installés dans l'île depuis longtemps est-il toutefois précisé). Ensuite le commentaire d'images en créole nécessiterait, toujours selon Philippe Roussel, un travail de préparation assez délicat et en fait plus long qu'en français (Comment par exemple, se demande-t-il, traduire « observatoire des prix » en créole ?). Enfin une autre préoccupation annoncée est la crainte de se « couper d'un public » qui ne souhaiterait pas regarder un journal télévisé en créole. Philippe Roussel utilise pour illustrer son propos l'expression de « risque de perte de crédibilité ».

« Plutôt que d'essayer d'imposer un journal en créole, explique-t-il toujours, on préfère proposer une alternative, on traite des images, des infor-

mations, tous les jours, en français et puis parfois un peu en créole, naturellement, comme cela vient ».

« Le problème, poursuit-il, est que le débat est souvent lancé par des intellectuels qui ont eux-mêmes une solide formation universitaire en français et qui ne sont pas en prise avec les réalités : en effet bon nombre de Réunionnais ne veulent pas entendre parler du créole. Ils l'utilisent quotidiennement, mais ils ne souhaitent pas le voir utiliser dans un journal télévisé ».

La position, on le voit, est relativement tranchée, peut-être plus d'ailleurs que celle de la chaîne concurrente publique.

« La télévision est le reflet de la société, poursuit Philippe Roussel ; nous évoluerons dans le même sens que la société. Il y en a qui sont pour, d'autres contre le créole, il est très difficile pour nous de trancher. Je pense qu'un jour où l'autre on y viendra probablement, mais nous suivrons le mouvement ». L'exemple de la Cinquième en métropole est évoqué, une chaîne « impensable il y a cinq ans, et qui correspond maintenant à une demande nouvelle de culture ».

Ne rien imposer donc, ne rien « bousculer » semble pouvoir résumer une ligne de conduite, guidée encore une fois par les nécessaires impératifs d'audience que l'on retrouve chez beaucoup de professionnels de

la télévision réunionnaise. La tranche horaire du journal télévisé de 20 heures (le prime time) doit satisfaire le plus grand nombre, puisque c'est elle qui attire le plus d'annonceurs. Le matin, il en va autrement, et les responsables de la chaîne se déclarent tout à fait favorables à toute expérience télévisuelle innovante dans quelque domaine que ce soit.

#### G) IDENTITES LOCALES ET REGIONALES :

L'aspect local, identitaire, de la chaîne, selon Philippe Roussel, réside d'abord dans l'appartenance locale, en terme de résidence, des cinquante salariés qui réalisent les émissions. En outre les problèmes de société traités et les invités de la chaîne, concernent avant tout l'île, fait-on constater. En ce qui concerne une ouverture plus india-océanique, les problèmes de coût et de faisabilité technique, sont ici évoqués, comme chez les concurrents. Des équipes sont régulièrement envoyées à Madagascar, aux Seychelles, à Maurice ou dans d'autres pays de la zone, mais elles constituent le seul moyen, coûteux, de faire remonter des images.

Il n'y a pas d'émission spécifique sur l'Océan Indien, les images concernant cette zone étant diffusées durant les journaux télévisés.

Certains échanges d'images sont pratiqués ; des accords informels sont passés avec la Mabc de Maurice et avec l'aide

de compagnies aériennes, la chaîne arrive à obtenir des cassettes. Mais cela reste une démarche relativement artisanale.

« On ne peut pas, en raison de statuts spécifiques, contractualiser pour l'instant la coopération avec les télévisions de la zone », déplore Philippe Roussel qui évoque également l'absence de couverture satellitaire et d'agence de presse audiovisuelle de l'océan Indien.

Discours « réaliste » encore une fois, bien éloigné des préoccupations de ceux qui souhaiteraient une télévision plus respectueuse de l'identité.

Le commentaire du directeur d'Antenne Réunion à propos de la grille des programmes de sa chaîne du samedi après-midi, occupée entièrement par des séries américaines, symbolise assez bien cette différence : « Il n'est pas possible de produire douze heures de programmes locaux, explique Philippe Roussel ; ceux qui prônent la création d'une chaîne régionale avec des programmes régionaux, ne se rendent pas compte « combien à la Réunion, on est pauvre ». Pour faire une télévision régionale de qualité, avec des feuilletons locaux du style d'Alerte à Malibu, qui est la star mondiale des séries, il faudrait déjà une société de production d'un niveau qui n'existe pas dans l'île. A chaque fois que l'on a voulu produire localement, on s'est rendu compte du gouffre

financier que cela représentait. Nous, nous sommes quatorze journalistes, à TF1, ils sont cent cinquante. Nous sommes dans de petites structures très fragiles que nous essayons de gérer au jour le jour. »

Et les responsables rappellent les coûts de production de leur JT (40 000 F par jour à Antenne Réunion). L'argent est, semble-t-il, incontournable dans la bataille pour l'affirmation de l'identité locale et régionale à la télévision.

Enfin est souligné l'effort accompli pour réaliser un nouvel habillage graphique de la chaîne, réalisé par une entreprise locale, dans un « concept de modernité 100 % locale ».

23

## Prise de position du CCEE

Lors de sa création, Antenne Réunion avait suscité de grands espoirs : d'aucuns avaient pensé que l'on aurait une télévision à l'écoute des Réunionnais, leur donnant la parole, reflétant leurs réalités, permettant à l'île de « réaliser » en partie sa culture et de s'ouvrir sur son environnement.

Certes des efforts sont faits pour donner à l'information un caractère de proximité, pour mieux faire entendre d'une certaine manière « la voix des gens ».

Des émissions d'interview et de débat comme **L'info du lundi** et **Point de vue** permettent l'expression directe des principaux responsables politiques et sociaux et, au-delà, de donner la parole à des acteurs du monde artistique, économique, médical, sportif, etc...

Qu'en est-il dans les autres domaines ? Rien ou presque en matière d'éducation. Peu de chose en matière de culture parce que « cela n'est pas rentable ». Pas davantage en matière de coopération régionale parce que c'est difficile techniquement et coûteux. Presque rien en matière de création locale car ce serait un gouffre financier.

De plus en plus on constate entre Antenne Réunion et RFO 1, un mimétisme frappant.

Ce n'est pas le moindre paradoxe de cette « diversification » attendue du fait de l'arrivée de chaînes nouvelles, et notamment d'Antenne-Réunion, que de voir la compétition uniformiser pour raison d'audimat les programmes au lieu de les diversifier; **Amour, gloire et beauté** étant concurrencé par **Santa Barbara, Qui est qui ?** correspondant au **Juste prix**.

En ce qui concerne la promotion de la langue régionale, peu d'efforts sont faits pour tenir compte des réalités : le créole, langue de la grande majorité des Réunionnais est tout au plus toléré. Il n'est assurément pas question de le promouvoir ou de promouvoir d'autres langues.

La pluralité des chaînes ne garantit donc pas, par elle-même, le pluralisme. On constate qu'avec des habillages légèrement différents, la ligne politique est proche de celle de RFO.

Y aurait-il un rapport avec la personnalité des bailleurs de fonds de la chaîne ?

C

## CANAL REUNION

La société Canal Réunion créée en 1990, par son principal actionnaire, Havas Dom (49,9 % des parts), diffuse des programmes de Canal + ; elle partageait à l'origine ses canaux de diffusion avec Antenne Réunion et émet en plein exercice, comme Antenne Réunion, depuis 1994.

La publicité n'est pas autorisée sur la chaîne qui compte en 1996 quelque 45 000 abonnés (soit un taux de pénétration de 28 %, ce qui proportionnellement au nombre de foyers, est supérieur à la métropole) et diffuse en moyenne dix-huit heures d'émissions quotidiennes.

Les programmes sont quasiment identiques à ceux de Canal+ métropole, avec un décalage lié à l'acheminement (trois semaines pour les films, téléfilms et documentaires et de 24 heures à quelques minutes pour les émissions d'actualité) et n'ont donc pas de vocation locale ou régionale (Un signal Canal+ métropole est diffusé 24 h sur 24 sur le satellite Télécom 2A/2B afin d'être reçu aussi bien aux Antilles qu'à La Réunion). Ils font une large place au cinéma.

Certaines émissions sont diffusées en clair (Journal de l'emploi, Flash infos, Cyberflash, Nulle part ailleurs).

Le succès commercial, presque immédiat, de la chaîne (qui fut la première installation de Canal+ dans un DOM) semble lié à la qualité de la programmation cinématographique (avec un système de rediffusion fréquente), aux transmissions sportives en direct et au faible nombre de chaînes proposées aux téléspectateurs réunionnais, en comparaison avec le paysage audiovisuel de métropole.

24

25

CANAL REUNION  
EST UNE CHAÎNE  
DE DIFFUSION  
PAR VOIE HERTZIENNE,  
DONT LES  
PROGRAMMES CRYPTÉS  
SONT ACCESSIBLES  
SUR ABONNEMENT A  
L'AIDE D'UN DÉCODEUR.

TV4 EST UNE SOCIÉTÉ ANONYME CREEE EN 1992, ELLE PROPOSE UN SERVICE LOCAL DE TELEVISION PRIVEE DIFFUSEE EN CLAIR PAR VOIE HERTZIENNE. ELLE EMPLOIE MOINS D'UNE DIZAINE DE SALARIES ET D'INDEPENDANTS.



## TV 4

La production principale locale a longtemps été le JT de 20/25 minutes élaboré par des journalistes polyvalents et disposant de peu de matériel.

Une convention passée avec le CSA (publiée au J.O. du 11 mai 1993) lui attribue un certain nombre de fréquences qu'elle n'utilise pas entièrement pour l'instant, faute de moyens financiers.

TV4 diffuse donc partiellement dans la zone nord-est de l'île et se heurte donc encore à des difficultés techniques de couverture hertzienne.

Jusqu'en août 1996, la société constituée avec un capital de 900 000 F était répartie entre les mains de plusieurs petits actionnaires. Depuis cette date le groupe du **Quotidien de La Réunion** a pris une participation plus importante afin de renflouer un passif (d'environ 800 000 F).

Les obligations faites à TV4 par le CSA portent sur le respect d'un certain nombre de règles inhérentes au contenu et au respect du téléspectateur.

Deux heures quotidiennes de programmes locaux apparaissent

sent dans la convention, dont 25 % devraient être consacrés à des émissions éducatives et culturelles et 15 % à des émissions pour les enfants (art. 11).

Il est prévu également dans le même article que TV4 doit consacrer « au moins 10 % de son programme propre aux arts et aux spectacles vivants de la région ».

On retiendra enfin une obligation au chapitre « action à l'étranger », de participation à l'action en faveur de la francophonie, notamment en se rapprochant de TV5 et de CFI.

Sur ces derniers aspects, et notamment de production locale, la chaîne privée semble connaître quelques difficultés à suivre à la lettre les recommandations du CSA. Toutefois, conscient des difficultés de la chaîne, le CSA adopte une attitude plus pragmatique et plus souple.

On peut remarquer cependant que la chaîne tente actuellement de se dynamiser en proposant de nouveaux rendez-vous locaux (informations du matin) à ces téléspectateurs qu'elle essaie d'attirer par des campagnes de communication-marketing (jeux-concours). Elle émet environ une vingtaine d'heures par jour, grâce notamment aux grandes paraboles (4,90 m) dont elle est équipée (dans le jardin de la maison de son directeur). Des accords ont été passés avec des chaînes internationales telles

que TV5 ou la Deutsche Welle. Un entretien a eu lieu avec Serge LACOUR, directeur de la chaîne, avant la nouvelle prise de participation du groupe du Quotidien de La Réunion.

Serge Lacour est le fondateur de la chaîne. Il l'a créée dans un « esprit d'ouverture », sur le monde, avec notamment la diffusion de journaux allemands, belges, suisses, canadiens et des émissions québécoises et africaines (Sports Africa, 7 jours en Afrique). Par ailleurs le journal télévisé de FR3 est rediffusé quotidiennement. Quinze à vingt mille téléspectateurs sont annoncés.

Sur la question du pluralisme, Serge Lacour affirme laisser la parole à toutes les opinions et tendances, même aux plus minoritaires, « sauf aux représentants du Front National ».

Les journaux sont conçus dans un esprit de « proximité », s'intéressent à « l'anecdotique », plutôt qu'à une information « pure et dure telle que sorties de tribunal, affaires, faits divers brûlants ». L'accent est mis plus qu'ailleurs, sur « l'associatif et le culturel, par exemple sur les expositions de peinture ».

La démarche journalistique se veut différente et plus « magazine ». On peut noter également que les journalistes ne possèdent pas véritablement de formation et essaient d'apprendre leur métier « sur le terrain ».

La conférence de rédaction du

matin était autogérée par les journalistes, Serge Lacour se contentant de « jeter un œil » au moment du montage, pour éviter « tout dérapage ».

Le directeur de TV4 se déclare prêt à envisager des formations spécifiques, y compris locales, pour son personnel (en fonction des disponibilités). Des projets de voyage sur le Québec ont été à l'ordre du jour, mais restent pour l'instant au stade de projet, toujours pour des raisons de disponibilité.

### A) LES JOURNAUX EN CREOLE :

Si l'objectif de la chaîne est plus de s'ouvrir sur le monde par le biais de la diffusion de chaînes internationales que de privilégier le fait local ou régional, l'une des particularités de TV4 réside dans l'utilisation de la langue créole dans les journaux.

Les journaux télévisés étaient réalisés « moitié en créole, moitié en français ». C'est une approche considérée par Serge Lacour comme « anecdotique », comme un « clin d'œil ». Il n'y a pas de sectarisme.

La présentation en créole correspond à la sensibilité du présentateur. Tout dépend de la langue dans laquelle « il se sent le plus à l'aise ». Les interviews s'effectuant dans la langue la plus « adaptée » à l'interviewé.

Sur la mission « culturelle » de la chaîne, le directeur, fait remarquer, à l'instar de ses homologues

des autres chaînes, qu'à quelques exceptions près, les émissions dites culturelles sont beaucoup moins regardées que les films, séries et feuilletons.

L'objectif immédiat de TV4 est de pouvoir disposer enfin de moyens financiers qui lui permettraient d'émettre sur les sites autorisés, notamment dans l'Ouest, de façon à augmenter l'audience et donc les recettes publicitaires.

Le directeur de TV4 préfère pour cela faire appel à des investisseurs privés, plutôt que publics, au nom d'une certaine indépendance revendiquée.

Enfin concernant les perspectives à plus long terme, avec notamment la concurrence des bouquets de programmes annoncés, Serge Lacour se montre optimiste pour sa chaîne, compte tenu de la situation géographique de l'île et du mauvais équipement des foyers en antennes de réception. 30 % seulement des téléspectateurs seraient, selon lui, équipés d'une antenne adéquate, l'installation massive de paraboles ne lui paraît pas réalisable avant longtemps.

E

## TV SUD

CONSTITUEE EN 1993  
SOUS FORME  
DE SOCIETE ANONYME,  
TV SUD EST  
UNE CHAINE LOCALE  
IMPLANTEE DANS LE  
SUD DE L'ILE,  
A SAINT-PIERRE.  
BIEN QUE SON CAPITAL  
SOIT DETENU PAR  
UNE VINGTAINNE DE  
PETITS ACTIONNAIRES  
PRIVES, ON SENT  
DANS LE CONTENU  
DES PROGRAMMES  
L'INFLUENCE DE  
LA MUNICIPALITE  
DU TAMPON DONT  
L'ACTUALITE EST  
LARGEMENT COUVERTE.

Le cahier des charges (art. 1) de la chaîne autorise une durée moyenne de six heures quotidiennes d'émissions en clair. En réalité les programmes débutent vers 18 heures pour s'achever vers 22 heures 30.

TV Sud diffuse ses programmes dans une zone limitée (Tampon/Saint-Pierre) et dispose de faibles moyens. La petite chaîne locale repose en fait sur les épaules d'un seul homme orchestre, Alain Mouret, qui fait office de technicien de régie, de réalisateur et de JRI (Journaliste Reporter d'Images), etc.

La production locale se limite à la couverture des principales manifestations municipales. TV Sud diffuse par ailleurs des programmes internationaux (magazines suisses, africains) et des films.

## Prise de position du CCEE

Lors de la révision du paysage audiovisuel réunionnais en 1992, le CCEE s'était étonné de voir que le CSA autorisait cinq chaînes alors qu'il avait déclaré précédemment que le budget publicitaire était limité et ne permettait pas la multiplication des chaînes de télévision à La Réunion.

Le CCEE constate que TV4, malgré des aspects sympathiques et des émissions intéressantes, a du mal à survivre en tant que télévision réunionnaise et que la logique de ses programmes est d'abord tributaire des contingences financières.

Aujourd'hui malheureusement, ce qui faisait le caractère propre de TV4 a disparu : plus de journal d'informations locales, pas plus en créole qu'en français. La revue de presse locale existe cependant toujours en janvier 1998.

La diffusion chaque jour à 19 h 30 du journal d'information de la Mabc et sa rediffusion le matin à 7 h 00 répondait à un intérêt réel des Réunionnais pour la vie de leurs voisins Mauriciens.

De même les émissions en langue anglaise (Magazine « Heat »), la revue de la presse africaine, la retransmission des journaux suisse,

canadien, belge, ouvrent d'incontestables perspectives pluralistes sur l'Europe et sur le monde.

En ce qui concerne TV Sud, la pratique a illustré ce que craignait le CCEE, à savoir la mise à la disposition d'un homme politique local d'un organe de propagande.

29



LES RADIOS

QUARANTE-SIX RADIOS

SONT AUTORISEES

A LA REUNION

(AU 16/07/1996) PAR

LE CONSEIL SUPERIEUR

DE L'AUDIOVISUEL.

28 DE CATEGORIE A

(ASSOCIATIVES) ET

18 DES CATEGORIES B

ET C (COMMERCIALES).

LE MONDE DE LA RADIO

A CONNU CES

DERNIERES ANNEES

BEAUCOUP DE

TURBULENCES

ET DE DEMELES

AVEC LE CSA QUANT

AUX AUTORISATIONS

D'EMETTRE.

A

## RADIOS ASSOCIATIVES

On retiendra principalement que les radios commerciales « se taillent la part du lion » en matière d'audience et donc de recettes publicitaires, les radios associatives assumant plus souvent, quant à elles, une fonction pédagogique et d'insertion non négligeable. Elles jouent le rôle d'animatrices de quartier. Finalement le résultat de « la libéralisation » des ondes et de l'éclatement du paysage radiophonique peut sembler bien au-dessous des espoirs du début des années 80.

### 1) IMPLANTATION ET NOMBRE :

La catégorie A concerne les services associatifs éligibles au fonds de soutien d'expression radiophonique. 28 radios de catégorie A ont été autorisées par le Comité Technique Radiophonique de La Réunion et de Mayotte.

En voici la liste :

**RADIO ABC ANIMATION  
COLLEGE BERNICA**  
Président :  
Christian Impini.  
responsable : Jean Cervoni.  
Association Foyer socio-éducatif  
du collège d'Etat mixte  
Le Bernica. Localisation :  
Collège Le Bernica.  
Saint-Gilles-Les-Hauts.

**RADIO ARC EN CIEL**  
Présidente :  
Odile Thiéblin.  
Association Radio Arc en Ciel.  
Localisation : Saint-Denis.

**RADIO C.A.S.E. INFOS**  
Président :  
Dominique Hivanohé.  
Association Centre d'animation  
socio-éducatif.  
Localisation : Trois-Bassins.

**RADIO CLASSIQUE FM**  
Président :  
Simon Laude.  
Association Racines.  
Localisation : Saint-Denis.

**RADIO CONTACT**  
Président :  
Jean-Claude Sitana.  
Association Radio Contact.  
Localisation : Sainte-Clotilde.

**RADIO DECIBEL**  
Président :  
Dominique Coupama.  
Association Art et Expression.  
Localisation : Saint-Denis

**RADIO DOMINIQUE**  
Président :  
Claude Dexport.  
Association Radio Dominique.  
Localisation : Étang-Salé.

**R.I.L. (RADIO DES ILES).**  
Président : Éric Gauvin.  
Association Art et Musique.  
Localisation : Sainte-Suzanne.

**RADIO JEUNESSE LUMIÈRE**  
Président :  
Arsène Imbola.  
Association Radio Jeunesse  
Lumière.  
Localisation : Saint-Louis.

**RADIO JUJUBES**  
Président :  
Philippe Tesmoingt.  
Association Radio Jujubes.  
Localisation : La Possession.

**RADIO KALIMÉ**

Président :  
Bernard Grondin.  
Association Radio Kalimé.  
Localisation : Les Avirons.

**KRÉOL FM**

Président : Thierry Araye.  
Localisation : Saint-Paul.

**RADIO MIXTE 9**

Président : Daniel Fontaine.  
Association Radio Mixte 9.  
Localisation : Saint-Paul.

**RADIO PIKAN**

Président :  
Bertrand Grondin.  
Association Lantant Pikan.  
Localisation : Saint-Pierre.

**RADIO PLAINOISE FM**

Président : Patrick Cazette.  
Association Plainoise FM.  
Localisation : Plaine des Cafres.

**RADIO PLUS FM**

Président : Darmapalah  
Seethanen.  
Association Fédération Régionale  
Léo Lagrange.  
Localisation : Saint-Denis.

**RIVIERE SAINT-LOUIS RADIO  
(R.S.L. Radio).**

Président : Richard Rivière.  
Association Rivière Saint-Louis  
Radio.  
Localisation : La Rivière.

**RADIO SALAZES**

Président : Daniel Gevia.  
Association Salazes FM.  
Localisation : Hell-Bourg  
(Salazie).

**RADIO SKY REUNION**

Président : Roland Naze,  
Responsable : Jimmy Naze.  
Association Radio Sky Réunion  
pour le développement de

la culture tamoule.

Localisation : Sainte-Clotilde.

**RADIO SOLEIL**

Président : Jacques Lorion.  
Association Regards.  
Localisation : collège J. Solesse.  
Bois-de-Nèfles-Saint-Paul.

**RADIO SUD PLUS**

Président : Daniel Law-Wun.  
Association Radio Sud Plus.  
Localisation : Tampon.

**RADIO SUN LIGHT FM**

Président : Michel Accot.  
responsable : M. Nativel.  
Association Sun FM.  
Localisation : Saint-Philippe.

**RADIO SUN'LAZES**

Président : M. Alain Boyer.  
Association Sun'Lazes.  
Localisation : Salazie.

**RADIO TAJ MAHAL**

Président : Raymond  
Nabuchodonosor.  
Association tamoule du Port.  
Localisation : Le Port.

**RADIO TOP FM**

Directeur : Gilles Hoareau,  
Association Vénus FM et  
association le Grand Bleu.  
Localisation : Saint-Joseph.

**-TROPICA FM**

Président : Yves Ivoula.  
Association Assistance routière.  
Localisation : Sainte-Clotilde.

**- RADIO VELLY MUSIC**

Président :  
Roland Ramakistin.  
Association Radio Velly.  
Localisation : Trois Bassins.

**RADIO VIE**

Président : David Cizeron.  
Association Assemblée de Dieu de

Saint-Denis.

Localisation : Saint-Denis.

**2) STATUTS ET MOYENS  
FINANCIERS :**

Les radios de catégorie A sont des services associatifs éligibles au fonds de soutien d'expression radiophonique, financé par les régies publiques des grands médias audiovisuels selon un barème mis à jour chaque année. Un pourcentage va alimenter les radios qui ont délaissé le marché publicitaire. L'Etat ne participe pas à ce fonds mais il a la charge de sa répartition et de sa gestion. Le système, un peu interventionniste, est parfois lourd à gérer, raison pour laquelle les subventions sont parfois versées avec du retard.

Les radios associatives ont choisi de ne pas se positionner sur le terrain commercial, ni de vivre majoritairement de la publicité (elles ne doivent d'ailleurs pas dépasser 20 % de leur chiffre d'affaires en recettes publicitaires).

Les subventions qui les font vivre peuvent également provenir des différentes collectivités.

**3) RÔLE**

Les radios associatives sont des radios de contenu, de débats tous publics, avec par conséquent moins de soucis d'audimat.

Elles doivent en principe tendre à un pluralisme politique et religieux grâce à une relative diversité.

Source : Conseil supérieur de l'audiovisuel,  
Comité technique radiophonique de la  
Réunion et de Mayotte, *Annuaire des  
Radios autorisées dans le ressort  
du comité* : Document mis à jour  
le 04 août 1997.

Par exemple, émettent sur le territoire réunionnais des radios d'assemblées de Dieu, ou des radios de sensibilité tamoule (Sky Réunion, Radio Taj Mahal).

Des radios de quartier effectuent quant à elles un travail d'insertion, souvent non négligeable dans les quartiers, (exemple, Radio Décibel dans le quartier de la Source à Saint-Denis). Il s'agit dans bien des cas de lieux d'attraction, où l'on va voir les animateurs, où le bénévolat peut-être de règle, où l'on participe d'une certaine manière à la vie du quartier. Certaines de ces radios embauchent des Contrats Emplois-Solidarité, non pas essentiellement pour utiliser une main d'œuvre bon marché, mais pour accomplir dans le respect de la légalité, un rôle d'animation pédagogique ou de quartier (organisation de fêtes, de « k-bars »).

Les radios associatives sont regroupées en fédération (Far : Fédération des Radios Associatives), laquelle est représentée par Bernard Grondin, (président d'une radio associative des Avirons, Radio Kalimé). Le Far a participé à d'après négociations avec le CSA sur l'attribution des fréquences (qui ne sont pas extensibles à La Réunion comme ailleurs), notamment avant la « nuit bleue » du 4 juin 1996. Durant cette nuit un nouveau plan d'attribution de fréquences a été instauré par le CSA, après négociations avec les différentes radios associatives ou privées.

Les radios associatives sont loin d'occuper une place importante en termes d'audience. Elles remplissent néanmoins un rôle d'animation

associative non négligeable et emploient une soixantaine de personnes (emplois salariés ou contrats plus précaires).

L'une des plus anciennes, Radio-Arc-en-Ciel, proche de l'évêché, propose des émissions de réflexion à caractère philosophique de bonne facture. Dans un tout autre registre et toujours à titre d'exemple, Kréol FM a su s'implanter, représenter les intérêts des jeunes, dans un quartier en pleine expansion, à Savanna (Saint-Paul), tout en s'attachant à préserver son identité.

Radio Pikan dans le Sud, qui est également animée par une équipe extrêmement motivée, tente de faire preuve de professionnalisme, aussi bien dans une démarche de qualité, de contenu, que de gestion d'entreprise de presse.

**4) PROBLÈMES RENCONTRÉS  
PAR LES RADIOS  
ASSOCIATIVES :**

Pourtant, au-delà des quelques exemples ci-dessus, le point commun de l'ensemble des radios associatives est le manque de moyens. Les recettes publicitaires ne devant pas dépasser 20 % pour ces catégories, ne suffisent généralement pas à les faire vivre et la « chasse » aux subventions devient une nécessité absolue.

Certaines de ces radios ont su, grâce à des équipements techniques innovants (informatique), réduire leur coût de diffusion au maximum, mais il faut bien reconnaître que, dans l'ensemble, elles ont du mal à rivaliser avec les radios commerciales, ce qui n'est pas, encore une fois, leur vocation.

Par l'intermédiaire de leur président, Bernard Grondin, elles se plaignent des lourdeurs administratives quant à l'attribution des subventions de fonctionnement (fonds de soutien) gérées par différents ministères.

Les primes de la Région auraient, selon Bernard Grondin, tardé également, mais des négociations récentes devraient faire aboutir les dossiers.

Concernant les primes d'installation (80 000 F), le montant reste inférieur (de 20 %) à ce qui existe en métropole et les radios ne comprennent pas pourquoi le différentiel ne leur est pas versé, compte tenu des coûts, notamment de matériels, plus élevés à La Réunion.

Restent les négociations sur les fréquences avec le CSA qui aux dires du président du FAR progressent « grâce à des concessions de part et d'autre », mais beaucoup reste à faire.

Des rencontres ont lieu avec le SPAR (Syndicat des Professionnels de l'Audiovisuel de La Réunion, présidé par Mario Lechat de Fun Radio, pour les radios commerciales) sur les droits à payer à la SACEM ou sur l'attribution des fréquences.

Reste enfin le problème important de la formation du personnel de radio. Il s'agit en général d'un personnel jeune et peu formé (en dehors de la formation « sur le tas ») aux métiers de la radio, de l'animation ou du journalisme. Ce qui a pour conséquence un certain « amateurisme » qui nuit à l'image de ces radios.

**B**

## LES RADIOS COMMERCIALES

### 1) IMPLANTATION/ NOMBRE

Les radios dites commerciales appartiennent aux catégories B (15 radios), et C (3 radios). Les radios de catégorie B offrent des services locaux ou régionaux et ne diffusent pas de programmes à vocation nationale identifiée. Les radios de catégorie C diffusent le programme d'un réseau à vocation nationale thématique (tels RFO ou NRJ).

**34**

### A) LES RADIOS DE CATEGORIES B :

**102 FM**  
Présidente :  
Élise Ah-Voun,  
responsable :  
Jean Ah-Voun.  
S.A.R.L. Epicom. Localisation :  
Ravine des Cabris.

**RADIO EST REUNION**  
Président :  
Michel Hoarau.  
Localisation : Sainte-Rose.

**EXO FM**  
Président : Dominique  
Elisabeth.  
Association Tropic FM.  
Localisation : Sainte-Marie.

**RADIO FESTIVAL**  
Président : José Dalleau.  
Association Radio Festival.  
Localisation : La Possession.

**FIRST RADIO**  
Président : Julien Grondin.  
Localisation : Saint-Denis.

**RADIO FREE DOM**  
Président : Camille Sudre.  
Localisation : Saint-Denis.

**FREQUENCE SUD**  
Président : Rito Morel.  
Association Fréquence Sud.  
Localisation : Le Tampon.

**KANAL OCEAN INDIEN**  
Gérant : Didier Depeche.  
Localisation : Le Port.

**RADIO MEGA-OUEST**  
Président : Michel Dupuy.  
Association Radio Méga-Ouest.  
Localisation : Le Guillaume.

**MEGAWATTS FM**  
Président : André Claude Mulot.  
S.A.R.L. M. W. Productions.  
Localisation : Saint-Denis.

**RADIO NOSTALGIE**  
Président : Richard Marty.  
Association Bleu Azur.  
Localisation : Sainte-Clotilde.

**RADIO OXYGÈNE**  
Président :  
Jean-Michel Lambert.  
S.A.R.L. Connexion.  
Localisation : Saint-Denis.

**REUNION F.M. - RFM**  
Président :  
François Caille.  
S.A. Réunion FM.  
Localisation : Saint-Denis.

**RADIO STAR**  
Président :  
Fabien Passinay.  
S.A.R.L. O.R.O.M.  
Localisation : Saint-Pierre.

**RADIO ZIRONDEL RZ FM**  
Président : Alain Malet.  
Association Radio Zirondel FM-  
RZFM.

### B) LES RADIOS DE CATEGORIE C :

**FUN REUNION**  
Président : Mario LECHAT,  
directeur : M. DONZ  
S.A.R.L. Fun Réunion.  
Localisation : Saint-Denis.

**N.R.J. REUNION**  
Directeur :  
Patrick SAINT MARD.  
S.A.R.L. Sogéra.  
Localisation : Saint-Denis.

**R.F.O. REUNION RADIO**  
Directeur : Gora PATEL.  
Localisation : Saint-Denis.

Source : Conseil supérieur de l'audiovisuel,  
Comité technique radiophonique de La  
Réunion et de Mayotte, Annuaire des Ra-  
dios autorisées dans le ressort du comité :  
Document mis à jour le 4 août 1997.

### 2) STATUTS ET MOYENS FINANCIERS

Ces radios constituées souvent en sociétés (mais pouvant également posséder un statut juridique d'association) fonctionnent selon une logique commerciale.

La programmation diversifiée est cependant conçue pour attirer l'audience la plus large en fonction des goûts immédiats des auditeurs.

Elles possèdent une logique d'entreprise, non philanthropique, avec des salariés à rémunérer chaque mois.

Cette situation ne les dispense pas, bien entendu, de respecter la législation en vigueur. Les radios commerciales sont soumises, à l'instar des associatives, à des conventions.

### 3) ROLES : INFORMER, DISTRAIRE

Il est à noter que seules trois d'entre elles, RFO Radio, RFM et dans une moindre part NRJ (qui appartient également au groupe du Quotidien de La

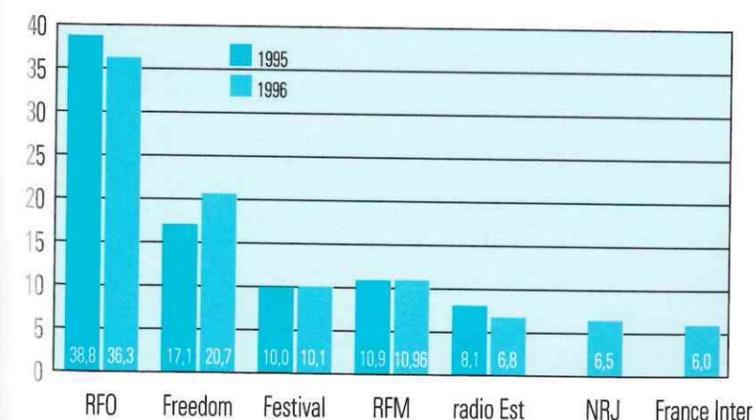
Réunion) proposent des journaux d'information ou des émissions liées à l'actualité. On retrouve là-encore, par exemple entre RFO et RFM, des rapports extrêmement concurrentiels, chacun essayant de grignoter des parts d'audience sur l'autre.

Les formules des matinales, alternant flashes d'information et interviews, sont à cet effet assez révélatrices.

Pour s'intéresser à l'actualité, il faut pouvoir bénéficier d'une rédaction de journalistes, ce qui correspond à un coût important, et sur l'ensemble des radios de l'île, seules RFO et RFM peuvent se le permettre en termes de moyens. Au chapitre production locale et ouverture sur le monde india-océanique, RFO-Radio, qui possède le plus de fonds, propose des initiatives non dépourvues d'intérêt.

On peut évoquer d'abord deux espaces quotidiens, l'un de 10 h 30 à 11 h avec les émissions éducatives de l'AREP (Association Réunionnaise d'Éducation Populaire) et l'autre de 18 h 20 à 19 h : **Au téléphone ce soir,**

En terme d'audience le dernier sondage Médiamétrie (novembre 1996) place, sans surprise, les radios commerciales en tête ; voici la liste des sept premières (en part de marché) :



émission « interactive de formation et d'information » en direction du grand public. Cette dernière connaît, selon Gora Patel, une pointe d'audience, alors que généralement cette heure correspond à une baisse d'audience radio, la télévision prenant le relais. Ce qui pourrait laisser à penser que les impératifs d'audience ne sont pas forcément incompatibles avec une volonté d'informer ou de former.

NRJ, dernière arrivée sur la bande FM, ne diffuse que sur la région nord, reprenant un concept radiophonique à destination des jeunes qui a fait ses preuves en métropole. L'option musique a été retenue pour cette station dont l'audience mesurée par la dernière vague Médiamétrie atteint le score prometteur de 6,5 %.

Ceci est la preuve que le ton « jeune » et la place faite à l'actualité « top 50 » d'Europe et d'outre-Atlantique remportent un succès d'audience, universel et uniformisant...

Au sein des radios commerciales, RFO Radio occupe une place un peu particulière de par son aspect de service public. Les limitations récentes de recettes publicitaires au profit des organismes privés, vont lui ôter des moyens, qu'il faudra bien compenser. Mais la radio publique bénéficie de structures techniques et de moyens humains beaucoup plus développés que ceux de ses concurrentes.

**35**

## Prise de position du CCEE

*Le paysage radiophonique qui a connu une explosion dans les années 1980 ne répond pas réellement aux espoirs que l'on avait pu nourrir.*

*Certes, il est beaucoup de radios, en particulier associatives qui jouent un rôle de proximité. Ce rôle, non évalué jusqu'à présent, mériterait certainement d'être développé.*

*Ces radios peuvent jouer un rôle essentiel dans la cohésion sociale de notre île. Le CCEE estime que les collectivités locales devraient agir davantage pour les soutenir et pour améliorer la formation des intervenants.*

*Une deuxième remarque concerne l'ensemble des radios associatives ou commerciales : elles cèdent beaucoup trop à la manie de jeux radiophoniques (course à l'audience oblige) dont le niveau est souvent affligeant.*

*Troisièmement, il apparaît dans le paysage radiophonique réunionnais que rares sont les espaces de réflexion et de débat.*

*A l'exception de l'émission **Les matinales** qui connaît une pointe d'audience ou de l'émission **Au téléphone ce soir** qui enregistre une bonne audience. On peut donc penser que ne sont pas forcément incompatibles la qualité et le succès populaire.*

*L'information, qui certes coûte cher, est le parent pauvre d'une bande FM qui ne brille guère par son pluralisme et qui est presque exclusivement consacrée à la musique.*

*En conclusion, autant le CCEE se réjouit de voir le développement musical tous azimuts, autant il note avec inquiétude le fait que le paysage radiophonique est particulièrement insatisfaisant en ce qui concerne l'information, la culture et l'éducation. La disparition de RFM, qui a cessé d'émettre en 1997, a appauvri encore davantage le PAR.*

A

## L'AUDIMAT ET L'AUDIOVISUEL REUNIONNAIS

Parce qu'il devient en aval le censeur, voire le liquidateur, l'audimat pèse également sur l'amont, c'est à dire sur la création, sur la mise en projet puisqu'il constitue non plus une référence mais une priorité, un objectif à atteindre.

Cette « dictature » de l'audimat ou plutôt de ce qu'en on fait des décideurs ayant une vue essentiellement commerciale est déjà difficile à accepter sur un territoire qui dispose d'un audiovisuel étoffé et ouvert sur le monde. Elle l'est encore plus dans un département d'outre-mer comme La Réunion où l'audiovisuel est en pleine construction et où la « libéralisation » de l'audiovisuel est récente.

La population réunionnaise « marquée » par des décennies d'images et de sons orientés et plaqués vit cette ouverture en termes d'éblouissement voire de reconnaissance. Elle a, en conséquence peu d'exigences à formuler. Ses critères d'intérêt sont liés à cette magnificence de la chose vue ou entendue, sa demande s'oriente en matière de télévision vers des produits de grande consommation comme **Amour, gloire et beauté.**

Compte tenu de ces critères d'intérêt, l'audimat « outil de mesure du son et de l'image » ne

peut être ici le seul outil dictant le choix des programmes : ceux-ci pour le CCEE devraient comporter plus d'émissions culturelles et d'information.

RF0, société nationale investie d'une mission de service public, ne devrait pas dépendre pour ses financements de la course à l'audimat. En tant que service public, elle devrait disposer de davantage de moyens publics (à vouloir respecter la dictature de l'audimat, les risques de la démagogie et de l'abaissement de la qualité des programmes sont à craindre).

D'ailleurs, l'affirmation selon laquelle le public glisse systématiquement vers la facilité est à nuancer. Par exemple, au niveau de la radio, le sondage médiamétrie 1996 révélait que la chronique de l'AREP ainsi que l'émission **Au téléphone ce soir** connaissaient des pointes d'audience alors qu'elles étaient situées à des heures traditionnellement difficiles en radio. Ceci tend à prouver que les émissions d'information, d'éducation et de réflexion qui donnent la parole aux usagers, ont tout de même un bon taux d'écoute.

En conclusion, l'audimat, malgré ses inconvénients, garde pour l'instant et faute de mieux un intérêt minimum. C'est au moins un indicateur pour ceux qui produisent des émissions. Bien sûr un outil plus représentatif et plus analytique des attentes et des besoins des auditeurs serait le bienvenu.

EN MATIERE

D'AUDIOVISUEL,

LA REFERENCE

A L'AUDIMAT

38

EST DEVENUE

INCONTOURNABLE.

IL EST DE PLUS

EN PLUS

EVIDENT QUE

DE SIMPLE OUTIL

DE MESURE,

L'AUDIMAT EST DEvenu

UN OUTIL DE DECISION.

5

PERSPECTIVES  
TECHNOLOGIQUES  
ET PROJETS

**A QUOI  
RESSEMBLERONT  
LA TELEVISION  
ET LA RADIO  
REUNIONNAISES  
DE CE TROISIEME  
MILLENAIRE,  
C'EST-A-DIRE  
DE TRES BIENTÔT ?**

Le taux d'équipement des ménages en postes de télévision ou de radio ayant déjà atteint un niveau européen, c'est dans les contenus et le nombre de chaînes captées que l'on peut s'attendre à des changements importants.

La Réunion par sa situation géographique dans l'Océan Indien, souffre, au même titre que ses voisins, « d'isolement satellitaire ». Cet isolement, outre les difficultés d'acheminement des programmes en provenance du Nord, est la cause de la quasi-absence d'échanges Sud-Sud du fait de la faible couverture de la zone Océan Indien en bande C (canal satellitaire de communication traditionnelle), de l'inexistence de couverture satellitaire en bande KU (canaux permettant des liaisons satellitaires directes) et du manque d'infrastructures notamment en matière de stations de réception et de diffusion terrestre.

Dans l'immédiat à La Réunion, le projet de téléport de la Région Réunion permettra sûrement de faire jouer la concurrence par rapport au satellite de France Télécom (qui détient à l'heure actuelle le monopole d'émission et de réception satellitaire), introduisant également des perspectives nouvelles par rapport à la télévision numérique.

Une couverture satellitaire spécifique à l'Océan Indien et plus précisément la mise en place de bandes KU permettant la réception directe, améliorerait la situation de la zone. Elle complète-

rait les programmes des télévisions existantes et permettrait éventuellement d'en créer une aux Comores.

Par ailleurs un projet comme celui de la Télévision de l'Océan Indien, ou l'arrivée sur l'île du multimédia et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication avec les télévisions en numériques hertziens ou MMDS (grâce aux projets de Câble Evasion et du groupement Havas/DOM et TDF), devraient modifier le paysage audiovisuel de l'Océan Indien et en particulier celui de La Réunion.

**1) LE PROJET DE  
TELEVISION DE  
L'OCEAN INDIEN :**

Les acteurs des médias interrogés plus haut évoquent de concert les difficultés matérielles qu'ils rencontrent pour échanger la moindre image entre les différents pays de la zone. Un événement tel que l'élection présidentielle malgache, témoigne assez bien de ces difficultés. Les seules possibilités pour les deux principales chaînes de télévision réunionnaises (RFO et Antenne Réunion) pour couvrir l'événement ont été d'envoyer des équipes qui ont rapporté des images, et transmis des sujets audio par téléphone, ou encore ont échangé quelques images avec des télévisions malgaches. Mais en matière de télévision, aucun échange en direct ou duplex n'a été possible car la couverture de la zone n'est assurée que par le satellite Télécom 2.

Un projet ambitieux de véritable télévision de l'Océan Indien existe pourtant. Il a été élaboré par l'ARTOI, (Association des Radios et Télévisions de l'Océan Indien), mais reste en attente de financement. Son objectif est de créer des échanges audiovisuels plus importants entre les pays riverains de l'Océan Indien.

De plus une telle télévision permettrait d'établir les bases nécessaires à une véritable coopération dans l'Océan Indien. C'est dans ce cadre que ce projet a eu un accueil favorable lors du 14<sup>e</sup> Conseil de la Commission de l'Océan Indien qui s'est tenu en avril 1997. En effet, si l'on se réfère aux dépêches de MATE-RA OCEAN INDIEN du 29/04/97, le Conseil de la COI a décidé d'apporter « son appui, y compris financier au projet de Télévision de l'Océan Indien ».

**2) DE NOUVEAUX PROJETS  
DE TELEVISIONS PRENANT  
EN COMPTE LES NTIC :  
LES PROJETS DE CABLE  
EVASION ET D'HAVAS  
DOM/TDF :**

Le développement des NTIC offrira indéniablement des perspectives en matière d'audiovisuel.

A La Réunion, ces NTIC affecteront le paysage audiovisuel par deux vecteurs essentiels que sont le câble ou ses substituts (hertzien numérique, MMDS) et la généralisation de l'usage du multimédia.

Dans son rapport de 1992 sur l'état de la communication audio-

visuelle, le CCEE de la Martinique faisait ressortir un certain nombre d'avantages et d'inconvénients qu'il voyait dans la perspective du câblage de l'île.

Le câble, annonçait-il, couplé avec la réception satellite, allait permettre une plus grande diversité d'images et d'informations. Mais, en même temps, les risques étaient constitués par une nord-américanisation des programmes, une concurrence qui n'est pas toujours gage de qualité et un coût élevé pour la collectivité. Ce risque est moins grand à l'île de La Réunion où le panorama des chaînes susceptibles d'être captées en direct par satellite demeure jusqu'à ce jour assez faible.

Par ailleurs, en ce qui concerne le développement du câble à La Réunion, une autre difficulté réside dans l'inexistence d'un réseau câblé souterrain. Il y a donc nécessité d'entreprendre le câblage de l'île qui financièrement demeure très élevé.

**2/A) LE PROJET DE CABLE  
EVASION :**

Il s'agit d'un projet émanant d'une société anonyme franco-canadienne, pour un investissement de 400 millions de francs. Le projet consistait à l'origine en un câblage aérien quasi complet de l'île, précédé d'un lancement des programmes en MMDS (Multi-points, Multi-chaînes Distribution Service, système de réception par antenne qui emprunte le réseau TDF), à l'instar de ce qui existe déjà aux

Antilles ou en Amérique du Nord. Le projet dont le développement se faisait en 2 phases, devait avant tout recevoir l'aval du CSA (pour la partie hertzienne) et tenir compte des négociations devant avoir lieu avec les 24 communes de l'île pour l'installation du réseau câblé (en fibre optique). Un résultat favorable au projet était loin d'être acquis, notamment en raison du faible succès, et c'est un euphémisme, que rencontre en général le câble en France.

Toutefois le projet Câble Evasion, même s'il semblait moins bien placé que son concurrent pour remporter l'appel d'offres, constituait, grâce aux gros débits de transmission qu'il offrait, un outil non négligeable de diffusion de sons et d'images, réutilisable dans d'autres domaines : internet, télétravail, transmissions de données, etc. Et son lancement, grâce au MMDS, pouvait s'effectuer rapidement.

La seconde étape était constituée par le câblage proprement dit, avec deux têtes de réseaux, l'une dans le Nord, l'autre dans le Sud, et l'utilisation du réseau EDF (aérien et souterrain).

Il restait néanmoins relativement coûteux (même si l'abonnement était annoncé à 175 F/mois pour les téléspectateurs, c'est-à-dire du même montant que pour le projet concurrent, avec les frais de raccordement en supplément) et un certain nombre de problèmes d'environnement demeureraient (câblage aérien, relief de l'île).

Mais, ce projet a du être revu pour rester conforme à la loi Fillon du 10 avril 1996 et ne propose plus que de la diffusion par MMDS numérique. Le projet Câble Evasion, si l'on en croit son promoteur (Alain Sumeire, dans une interview accordée au JIR du 9/08/1996), proposerait 26 canaux dont 21 nouvelles chaînes à La Réunion et serait créateur d'emplois.

Dans sa nouvelle version, l'abonnement est annoncé à 125 francs/mois pour les téléspectateurs qui vont payer 40 francs de plus pour la location d'un décodeur et 500 francs de frais de raccordement.

Enfin il est à noter que 40 à 50 % du capital de Câble Evasion seront ouverts aux investisseurs réunionnais, le reste étant apporté par le groupe canadien dont dépend Câble Evasion (société enregistrée à Paris).

42

### 2/B) LE PROJET D'HAVAS DOM/TDF

Le projet a été déposé en même temps que celui de Câble Evasion. Le principal opérateur en est Havas Dom qui entrerait en partenariat avec TDF, pour mettre à la disposition des Réunionnais un bouquet de chaînes thématiques dont la diffusion se fera en numérique hertzien.

Le projet Havas Dom/TDF a reçu l'aval du gouvernement dans le cadre des expérimentations en matière d'autoroutes de l'information (Loi Fillon du 26 mars

1996). Mais il reste soumis, comme son concurrent à l'accord du CSA, lequel doit consulter au préalable la Région Réunion. L'alimentation s'effectuerait en MMDS et l'on comprend mieux la concurrence des deux projets lorsque l'on sait que la législation (loi de septembre 1986) interdit la mise en place dudit système MMDS sur un site déjà câblé.

La couverture d'Havas Dom/TDF (d'environ huit chaînes dans un premier temps) ne s'effectuerait d'abord que partiellement avant de gagner l'ensemble de l'île.

La difficulté pour les promoteurs réside en plus dans l'acheminement, par un canal satellitaire numérique, des chaînes de programmes, ce que les coûts actuels de France Télécom rendent difficile (7 millions de francs par satellite et par an).

Des négociations sont donc en cours pour trouver des accords tarifaires (TDF, partenaire du projet, appartenant elle-aussi au groupe France Télécom).

Une autre possibilité consisterait à passer un marché de transmission avec la société européenne Intelsat (solution qui nécessiterait cependant l'installation d'une structure de réception à La Réunion). Là encore, la mise en place du téléport de la Région Réunion permettra sans doute de proposer des solutions plus adéquates.

Le trajet satellitaire ne concernerait que la transmission de chaînes en direct telles que LCI

(la chaîne de l'information de TF1 qui propose des journaux, des magazines et des débats en continu toutes les 20 minutes), ou Eurosport (transmissions d'événements et de magazines sportifs). Outre les deux chaînes précédemment mentionnées, les téléspectateurs pourraient par exemple recevoir les programmes de Canal J, émissions pour la jeunesse (jeux, séries, dessins animés), Canal Jimmy (consacré aux années 60/70 avec des reportages, des séries, et de la musique), MCM, chaîne musicale (française et internationale) ou encore Planète, chaîne de documentaires (sur les sciences, l'histoire, les civilisations, la vie animale). Pour ces chaînes, la transmission s'effectuerait en différé par cassettes.

Enfin, contrairement au projet Câble Evasion, les infrastructures de départ du projet Havas Dom/TDF apparaissent beaucoup plus légères : de simples petites antennes pointées à vue sur les émetteurs suffisent.

En résumé, à La Réunion, comme ce fut le cas en Martinique, il est évident que l'un des deux projets (Havas Dom/TDF ou Câble Evasion) sera retenu prochainement.

Pour ce qui est de la constitution des bouquets de programme, ils devront :

- 1) réceptionner les signaux satellites et les diffuser ensuite sur La Réunion en ce qui concerne le direct ;
- 2) recevoir des cassettes pour le reste du programme ;

3) constituer dans une tête de réseau les bouquets de programme et les rediffuser sur toute l'île. Cette rediffusion se fera en MMDS numérique pour le projet Câble Evasion et en hertzien numérique pour le projet Havas-Dom/TDF. Ce n'est que dans un second temps que Câble Evasion, s'il obtient l'autorisation de s'installer, proposera aux collectivités locales la constitution d'un réseau câblé.

Le projet retenu, qui aura, rappelons-le une obligation de diffusion des chaînes locales hertziennes sur son réseau, pourra être soumis également à l'obligation de libération d'un canal local mis à la disposition des collectivités. Cet espace de diffusion de programmes locaux pourrait ainsi « contrebalancer » une programmation venue de l'extérieur. Cependant, le CCEE craint que l'arrivée du câble à La Réunion amplifie davantage les problèmes de contenus des chaînes, l'utilisation « aveugle » de l'outil audiovisuel par les familles, le manque d'éducation, de recul, de sens critique par rapport aux programmes de télévision. Il s'agit avant l'arrivée de ces chaînes de prôner une attitude plus responsable du consommateur de télévision.

L'apparition des chaînes thématiques devrait à ce sujet créer de nouvelles attitudes de consommation par rapport à celles engendrées par les chaînes généralistes. Avec une nouvelle télévision à la carte (et pourquoi pas à la carte à puce), le téléspectateur regarderait le programme

de son choix et de manière autonome. Quel que soit le projet retenu, l'arrivée à La Réunion de bouquets de programme constituera sans aucun doute un bouleversement. La grande question reste évidemment la place qui pourra être attribuée à la production locale et à la télévision de proximité.

Aux dernières nouvelles, la Région a demandé aux opérateurs des précisions techniques et financières. Elle était en attente du retour des dossiers pour un nouvel examen, avant de prononcer un avis à destination du CSA.

### 3) UNE NOUVEAUTE DANS LE PAYSAGE RADIOPHONIQUE REUNIONNAIS : LE PROJET « WORLD SPACE »

Ce projet d'origine américaine est tout juste naissant. Il consiste à mettre en place un satellite pouvant « arroser » l'Afrique et la zone Océan Indien de bouquets de programmes radiophoniques. Ces bouquets, composés non seulement des programmes de chaînes internationales diffusées en direct par satellite mais aussi des programmes de toutes les radios locales utilisant les canaux hertziens des FM et AM, pourront être captés assez facilement par l'ensemble des pays africains et de l'Océan Indien.

Il apparaît donc intéressant de fédérer tous les acteurs du paysage radiophonique réunionnais et des acteurs du monde économique local afin de réserver un

canal qui leur offrirait alors un espace de diffusion beaucoup plus large. Ce regroupement est nécessaire car il permettrait à l'ensemble des intéressés de supporter les coûts de diffusion par satellite qui seraient de l'ordre de 1 million de dollars US par an.

### 4) LE MULTIMÉDIA :

La Réunion fait partie des premiers départements français en matière d'équipements. Cet engouement pour les technologies nouvelles peut constituer une source de progrès et d'espoir pour l'avenir.

Le petit écran omniprésent dans les foyers, couplé à un ordinateur et à des réseaux téléphoniques ne sera peut-être plus, dans un avenir proche, un seul instrument de diffusion passive d'images.

CD ROM, accès à Internet, correspondances sur d'autres réseaux pourraient rendre le petit écran plus interactif, plus éducatif et finalement plus profitable à la jeunesse.

A La Réunion, une seule expérience formatrice interactive a été tentée avec Canal Zap. Elle n'a pas rencontré le succès escompté, mais l'évolution rapide des projets et une certaine demande du public (le succès récent du Salon informatique Cyber 96 l'atteste) peuvent laisser augurer une utilisation plus constructive du multimédia en faveur notamment de l'outil audiovisuel.

43

## Prise de position du CCEE

*Les évolutions technologiques sont tellement rapides qu'il est déjà difficile de les appréhender dans le seul laps de temps de rédaction d'un tel rapport.*

*Mais il s'agit là d'un phénomène positif. Il est le signe que le PAR (Paysage Audiovisuel Réunionnais), comparé à la situation d'indigence de programmation des années 80, est en train de se modifier pour atteindre une plus grande diversité, même s'il est encore loin de correspondre aux souhaits formulés par le CCEE en matière d'éducation, de formation, de pluralisme et de prise en compte des identités locales et régionales.*

**44** *Les bouleversements proches annoncés par la perspective des bouquets de programmes, et quel que soit le projet retenu (Havas Dom/TDF ou Câble Evasion), vont modifier encore ce PAR.*

*Tout en conservant les structures réglementaires actuelles, suffisantes dans leur forme, il semble important de veiller à ce que l'esprit des textes soit mieux pris en compte.*

*L'idée est, face à la multiplication des programmes venus de l'extérieur, de continuer de favoriser les espaces locaux télévisuels, que ce soit ceux du service public ou des chaînes privées.*

*Car dans ce grand concert d'images issues des « bouquets de programmes », les petites télévisions de proximité doivent être, elles aussi aidées et soutenues dans leur dimension de proximité, parce qu'elles ont une partition de choix à jouer.*

*Il semble également intéressant de rappeler que les choix effectués par le Conseil Régional et le CSA concernant les grands projets proposés, doivent prendre en compte non seulement les critères de faisabilité technique, mais aussi de contenu.*

*En résumé, il convient de rester réaliste, voire pragmatique face aux données économiques des entreprises publiques ou privées de l'audiovisuel. Mais il s'agit aussi de tout faire pour préserver leur vocation d'information et surtout de formation, d'éveil et d'épanouissement de la population réunionnaise, pour que celle-ci puisse affronter les défis qui l'attendent dans leurs dimensions régionales, indianocéaniques, nationales et internationales.*



PROPOSITIONS DU CCEE  
EN MATIERE  
D'AUDIOVISUEL

PROPOS  
CCEE

*D'une manière générale, les propositions du CCEE concernent les quatre points suivants :*

- la reconnaissance de l'identité culturelle,
- l'éducation et la formation par l'audiovisuel,
- la promotion de la citoyenneté,
- l'ouverture sur l'océan Indien et sur le monde.

*Au préalable le CCEE*

- demande à chaque média audiovisuel de mieux respecter le cahier des charges qui régit son fonctionnement.
- souhaite que les collectivités locales mettent à disposition des radios privées de type associatif des moyens financiers et de formation plus importants afin qu'elles respectent davantage leurs cahiers des charges et assument pleinement leur rôle de proximité.
- émet le vœu que les professionnels de l'audiovisuel à La Réunion puissent accéder aux fonds de soutien du Centre National du Cinéma et plus facilement aux fonds européens.

### 1) LA RECONNAISSANCE DE L'IDENTITE CULTURELLE

Le CCEE tient à ce que les médias prennent en compte dans leurs émissions et dans leurs programmes le caractère propre de l'île, son histoire, sa langue (le créole), ses religions, ses traditions, son art de vivre... Bref, le Réunionnais doit se retrouver dans ses médias.

Aussi, la création de fictions locales, serait un excellent moyen pour diffuser la culture réunionnaise. Elle pourrait amener les plus jeunes à moins consommer de feuilletons et d'autres séries nord-américaines. L'obstacle financier d'une telle production pourrait être surmonté en utilisant au mieux les dispositifs locaux, nationaux et surtout européens d'aide à la production audiovisuelle.

Par ailleurs, des efforts plus importants doivent être faits pour la captation d'événements culturels locaux ou régionaux (pièces de théâtre, concerts, spectacles...) ainsi que pour une utilisation plus importante de la langue populaire qu'est le créole, notamment dans la diffusion des journaux d'information.

Enfin, la promotion de l'identité réunionnaise passe également par la mise en avant de modèles de réussite réunionnais (sportifs de haut niveau, acteurs culturels de renom, succès dans le domaine économique et industriel, actions humanitaires exemplaires...) dans lesquels la jeunesse peut s'identifier et se retrouver.

### 2) L'EDUCATION ET LA FORMATION PAR L'AUDIOVISUEL

Le CCEE estime qu'à La Réunion l'audiovisuel peut jouer un rôle important en matière d'éducation et de formation initiale ou continue, par exemple, dans la lutte contre l'illettrisme.

De plus, il serait nécessaire que les magazines de programmes télévisés indiquent de manière très claire les émissions de la Cinquième afin qu'elles soient plus facilement exploitées par les enseignants.

Le CCEE souhaite également la mise à disposition des enseignants réunionnais de fiches, de grilles de lecture pouvant leur servir de supports pédagogiques. Ces fiches existent pour les programmes de la Cinquième en France métropolitaine. En effet, l'analyse des programmes de télévision par les élèves, grâce à ces grilles, leur permettrait d'acquérir de façon progressive un « œil » critique sur ces programmes. Une culture audiovisuelle en corrélation avec les programmes scolaires est à mettre en place dans les écoles.

Enfin, en partenariat avec le monde associatif, les médias audiovisuels pourraient proposer des émissions d'éducation populaire ou sociale dans le domaine de la santé, des droits sociaux, de la famille, de la connaissance et du respect de l'environnement.

### 3) LA PROMOTION DE LA CITOYENNETE

Il est certain que dans ce domaine l'audiovisuel a un rôle important à jouer, par l'information du citoyen, par le développement de son esprit critique et par la promotion de sa conscience civique. Dans cette perspective le CCEE présente un ensemble de suggestions.

Il apparaît nécessaire qu'un effort soit réalisé en ce qui concerne la retransmission des débats des différentes collectivités locales qui engagent le devenir de la société réunionnaise.

Les chaînes de radio et de télévision doivent être à même de servir de « lieux de parole » en organisant des forums, des débats d'ordre politique, syndical, philosophique, culturel.

Tous les courants de pensée, de sensibilité, de religion, de culture de notre île y seraient représentés et trouveraient ainsi leur place dans ce qui serait un espace d'expression pluraliste.

Enfin, avec l'aide des associations, les médias pourraient proposer aux téléspectateurs des émissions prônant des valeurs telles que la solidarité, le sens de la responsabilité, le respect de l'autre et de l'environnement, etc...

En plus de ces propositions, le CCEE juge nécessaire la mise en place d'un véritable instrument de contrôle et de régulation de l'audiovisuel à La Réunion. Cet outil pourrait être constitué d'usagers de l'audiovisuel tels que des téléspectateurs ou des repré-

sentants d'associations et veillerait à ce que les textes législatifs, les conventions du CSA et les cahiers des charges des services publics et privés soient respectés et appliqués sinon à la lettre, du moins dans leur esprit.

### 4) L'OUVERTURE SUR L'OCEAN INDIEN ET LE MONDE

C'est une nécessité pour le paysage audiovisuel réunionnais que de s'ouvrir plus largement sur son environnement (l'Océan Indien) et sur le monde.

Cette ouverture doit être conçue dans une perspective interactive avec la mise en place:

- d'une chaîne de Télévision de l'Océan Indien qui autoriserait non seulement des échanges de programmes entre les pays de la zone (échanges Sud/Sud), mais aussi des échanges Sud/Nord avec des productions locales remontant vers le Nord, de façon à prendre place dans les programmations nationales et européennes.
- d'un relais de Radio France Internationale à La Réunion pour enrichir le paysage radiophonique notamment en matière de pluralité de l'information.
- d'une meilleure couverture satellitaire de l'Océan Indien dans le but d'instaurer des échanges de programmes avec des pays comme l'Afrique du Sud, l'Inde, l'Australie, la Malaisie, la Chine et de bénéficier de la venue de chaînes francophones et anglophones. L'arrivée de ces chaînes à La Réunion nécessite une plus grande maîtrise des langues

étrangères notamment de l'anglais. Par conséquent, il convient que les médias audiovisuels réunionnais soient en mesure de proposer au plus vite des émissions de formation en anglais.

Les émissions de type **Victor** sur RFO doivent être amplifiées.

- d'une Agence de Communication et d'Information dans l'Océan Indien.

Au niveau européen, il est à noter qu'il existe un plan MEDIA. Ce plan vise à encourager le développement de l'industrie audiovisuelle européenne et la constitution de réseaux transfrontaliers pour exploiter « l'effet dimension du nouvel espace économique ». Il regroupe dix-neuf programmes aux multiples actions, sans aucun doute exploitables par l'industrie audiovisuelle naissante de La Réunion. Les actions doivent concerner prioritairement:

- la formation générale, économique et commerciale des professionnels de l'audiovisuel,
- le développement des projets de production locale (y compris leur montage financier),
- la distribution des programmes sous diverses formes (cinéma, TV, vidéo, supports multimédias et interactifs).

## CONCLUSION

Dans notre île où 50% de la population a moins de 25 ans, où 225 000 jeunes fréquentent écoles, collèges, lycées, universités, où près du quart de la population est analphabète, l'audiovisuel constitue — il a fait ses preuves ailleurs — un outil essentiel de formation des hommes.

Dans cet espace limité où l'histoire, le sous-développement économique, les structures sociales ont maintenu, maintiennent encore bon nombre d'hommes et de femmes dans une situation de dépendance, une information pluraliste, le débat d'idées, doivent aider chacun à se forger sa propre opinion, à développer son esprit critique, à devenir pleinement citoyen.

Les médias audiovisuels peuvent également être le lieu où le Réunionnais se reconnaît dans le miroir qui lui est tendu, où il s'exprime, où il crée, où se manifeste pleinement toute sa diversité culturelle et se construit son identité. Les médias sont encore le moyen par excellence de l'ouverture sur l'Océan Indien et le reste du monde, du dialogue des peuples, de la confrontation pacifique. Grâce à eux peut être mis un terme définitif à l'isolement dû à la situation géographique et à l'histoire. C'est ainsi que La Réunion trouvera sa place dans l'Océan Indien, dans le monde et réalisera pleinement la promesse symbolique de son nom.

L'on nous promet monts et merveilles technologiques : des

chaînes par « bouquets » viendront dans nos foyers. Pourquoi pas ? Nous sommes pour l'ouverture. Mais n'y a-t-il pas le risque qu'à force d'être offerts aux vents du large, nous soyons éloignés de nous-mêmes ? N'y a-t-il pas nécessité d'équilibrer ? De créer des médias vraiment régionaux qui renforcent nos ancrages ? Ne faudrait-il pas une télévision, une radio qui soient les lieux du débat qui nous est propre ?

**Bref, ce que nous appelons de nos vœux, ce sont des médias au service des Réunionnais, de leur formation, de leur culture, de leur développement, de leur participation au monde et du respect de leur identité.**

Mais déjà s'élève la voix des réalistes (de ceux qui ont l'audimat en ligne de mire et le profit comme motivation essentielle), qui voudraient bien améliorer le niveau culturel des programmes, mais vous connaissez le peuple ?... Vous savez ce qu'il réclame ?... Que répondre à ceux-là, sinon que populaire n'est pas forcément synonyme de stupide et que nous devons exiger pour le peuple ce qu'il y a de plus beau et de meilleur.

Certes, la question des moyens financiers est majeure, mais il ne saurait être question, pour des raisons d'argent, de faire de l'audiovisuel un outil de transformation d'êtres humains en consommateurs avides et dociles.

Assurément, nous sommes utopistes, mais si nous savons nous battre et convaincre, ces utopies seront réalité dès demain.

L'AUDIOVISUEL

A LA REUNION :

LINEAMENTS

D'UN PAYSAGE

A VENIR

48

## BIBLIOGRAPHIE

### Textes juridiques généraux :

- Loi n° 84-1108 du 12 décembre 1984 relative aux compétences des Régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion en matière de communication audiovisuelle.
- Loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modifications des dispositions relatives au fonctionnement des Conseils Généraux.
- Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.
- Loi n° 86-1210 du 27 novembre 1986 complétant la loi n° 86-897 du 1<sup>er</sup> août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse et la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.
- Décret n° 87-36 du 26 janvier 1987 pris pour l'application des articles 27-1 et 70 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et fixant pour certains services de télévisions le régime de diffusion des oeuvres cinématographiques et audiovisuelles.
- Décret n° 87-37 du 26 janvier 1987 pris pour l'application de l'article 27-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la

liberté de communication et fixant pour certains services de télévision le régime applicable à la publicité et au parainage.

- Arrêté du 26 janvier 1987 portant modification du tableau de répartition des bandes de fréquences pour les services de radiodiffusion (R.T.V.) établi par le comité de coordination des télécommunications.

- Décret n° 88-337 du 11 avril 1988 portant approbation de modifications apportées aux statuts des sociétés nationales de programmes.

- Loi n° 89-25 du 17 janvier 1989 modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

- Décret n° 89-35 du 24 janvier 1989 pris pour l'application des articles 27 et 70 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et fixant, pour certains services de télévisions diffusés par voie hertzienne terrestre ou satellite, le régime applicable à la publicité ainsi que le régime de diffusion des oeuvres cinématographiques et audiovisuelles.

- Décision n° 92-255 du 21 avril 1992 relative à un appel aux candidatures pour l'usage de fréquences en vue de l'exploitation de services de télévision privée à caractère local

ou régional dans le département de La Réunion.

### Textes juridiques relatifs à RFO :

- Décret n° 82-1241 du 31 décembre 1982 portant approbation des statuts et relatif à la répartition du capital de la société nationale de radiodiffusion et de télévision française pour l'Outre-Mer (R.F.O.).

- Avis n° 93-2 du 11 mars 1993 sur le projet de décret portant approbation du cahier des missions et des charges de la société de Radio télévision française pour l'Outre-Mer (R.F.O.).

- Avis du C.S.A. sur le projet de nouveau cahier des charges de R.F.O. publié au journal officiel du 11 mars 1993.

- Décret n° 93-535 du 27 mars 1993 portant approbation du cahier des charges et des missions de la société nationale de radiodiffusion et de télévision française pour l'Outre-Mer (R.F.O.).

- Décret n° 94-341 du 28 avril 1994 modifiant le décret n° 93-535 du 27 mars 1993 portant approbation du cahier des missions et des charges de la société nationale de radiodiffusion et de télévision française pour l'Outre-Mer (R.F.O.).

- Décision n° 95-108 du 28 mars 1995 portant autorisation d'usage de fréquences à la société Télédiffusion de France pour la diffusion du programme de la société nationale de programme de télévision et de radiodiffusion R.F.O. dans le département de la Réunion.

### Textes juridiques relatifs à Antenne Réunion :

- Décision n° 93-222 du 10 février 1993 autorisant la société Antenne Réunion à utiliser des fréquences pour l'exploitation d'un service de télévision privé à caractère local diffusé en clair par voie hertzienne terrestre dans le département de la Réunion.

- Décision n° 94-303 du 25 mai 1994 modifiant la décision n° 93-222 du 10 février 1993 autorisant la société Antenne Réunion à utiliser des fréquences pour l'exploitation d'un service de télévision privé à caractère local diffusé en clair par voie hertzienne terrestre dans le département de La Réunion.

- Décision n° 94-368 du 5 juillet 1994 modifiant la décision n° 93-222 du 10 février 1993 autorisant la société Antenne Réunion à utiliser des fréquences pour l'exploitation d'un service de télévision privé à caractère local diffusé en clair par voie hertzienne terrestre dans le département de La Réunion.

- Décision n° 94-588 du 22 novembre 1994 fixant les heures d'écoute significatives pour Antenne Réunion.

- Décision n° 95-107 du 28 mars 1995 complétant la décision n° 93-222 du 10 février 1993 modifiée autorisant la société Antenne Réunion à utiliser des fréquences pour l'exploitation d'un service de télévision privé à caractère local diffusé en clair par voie hertzienne terrestre dans le département de La Réunion.

### Textes juridiques relatifs à Canal Réunion :

- Décision n° 90-262 du 19 juillet 1990 autorisant la société Canal Réunion à utiliser, en temps partagé, des fréquences pour l'exploitation d'un service de télévision privé diffusé en crypté par voie hertzienne terrestre dans le département de La Réunion.

- Décision n° 91-685 du 25 juillet 1991 complétant la décision n° 90-262 du 19 juillet 1990 autorisant la société Canal Réunion à utiliser, en temps partagé, des fréquences pour l'exploitation d'un service de télévision privé diffusé en crypté par voie hertzienne terrestre dans le département de La Réunion.

- Décision n° 92-1081 du 17 novembre 1992 fixant les heures d'écoutes significatives pour Canal Réunion.

- Décision n° 95-100 du 21 mars 1995 modifiant la décision n° 90-262 du 19 juillet 1990 complétée autorisant la société Canal Réunion à utiliser des fréquences pour l'exploitation d'un service de télévision privé diffusé en crypté par voie hertzienne terrestre dans le département de La Réunion.

- Décision n° 95-106 du 28 mars 1995 complétant la décision n° 90-262 du 19 juillet 1990 modifiée autorisant la société Canal Réunion à utiliser des fréquences pour l'exploitation d'un service de télévision privé diffusé en crypté par voie hertzienne terrestre dans le département de La Réunion.

- Décision n° 95-512 du 10 octobre 1995 modifiant la décision n° 95-106 du 28 mars 1995 complétant la décision 90-262 du 19 juillet 1990 complétée et modifiée autorisant la société Canal Réunion à utiliser des fréquences pour l'exploitation d'un service de télévision privé diffusé en crypté par voie hertzienne terrestre dans le département de La Réunion.

#### Textes juridiques relatifs à TV4 :

- Décision n° 93-224 du 21 avril 1993 autorisant la société TV4 à utiliser des fréquences pour l'exploitation d'un service de télévision privé à caractère local diffusé en clair par voie hertzienne terrestre dans le département de La Réunion.

- Décision n° 93 - 369 du 5 juillet 1994 modifiant la décision n° 93-224 du 21 avril 1993 autorisant la société TV4 à utiliser des fréquences pour l'exploitation d'un service de télévision privé à caractère local diffusé en clair par voie hertzienne terrestre dans le département de La Réunion.

- Décision n° 94-590 du 22 novembre 1994 fixant les heures d'écoute significatives pour TV4.

- Décision n° 95-756 du 28 novembre 1995 complétant la décision n° 93-224 du 21 avril 1993 modifiée autorisant la société TV4 à utiliser des fréquences pour l'exploitation d'un service de télévision privé à caractère local diffusé en clair par voie hertzienne terrestre dans le département de La Réunion.

#### Textes juridiques relatifs à TV Sud :

- Décision n° 93-223 du 10 février 1993 autorisant la société TV Sud S.A. à utiliser des fréquences pour l'exploitation d'un service de télévision privé à caractère local diffusé en clair par voie hertzienne terrestre dans le département de La Réunion.

- Décision n° 94-589 du 22 novembre 1994 fixant les heures d'écoute significative pour TV Sud.

#### Rapports :

-Etat de la communication audiovisuelle dans la région Martinique en 1992.

- Analyses et recommandations du CCEE de la Région Martinique relatives à l'enquête sur la télévision à la Martinique. Octobre 1996.

- Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement par la commission des Affaires Culturelles, Familiales et Sociales sur RFO et l'audio-visuel dans les DOM-TOM présenté par le Député M. Michel Pelchat. N° 1003 - Assemblée Nationale Première session ordinaire - 1987-1988.

- Table ronde : La communication à la Martinique Bilan et Perspectives. Campus Universitaire de Schœlcher - 13-15 avril 1987 CCEE de la Région Martinique.

#### Mémoires :

- De la RTF à RFO, La télévision réunionnaise à travers le récit de vie d'un acteur pionnier : Jean Vincent-Dolor. Mémoire de DEA de B. Idelson. Etudes créoles et francophones URA 1041 du CNRS Juin 1995.

## NOTES

Le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la REGION REUNION tient à exprimer toute sa gratitude à toutes les personnalités qui ont bien voulu contribuer à la réalisation de ce rapport. Qu'elles en soient vivement remerciées.



**REGION REUNION**

**CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**

145, rue Jules Auber, 97400 Saint-Denis - Tél. : 02 62 41 44 12, télécopie : 02 62 21 78 73